

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉS CHAMBÉRY MÉTROPOLE

**COLLECTE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS**



ÉDITO



La collecte des déchets accentue encore cette année le conséquent travail de suppression des incohérences de collecte (collectes inadaptées voire dangereuses) afin de garantir de meilleures conditions de travail aux agents.

Un travail est mené pour harmoniser les modes de collecte en développant la création de points de regroupement (bac roulant ou conteneur enterré / semi-enterré) tout en offrant une meilleure qualité de service aux usagers.

Par ailleurs, ne répondant plus aux standards d'accueil et de sécurité des usagers, ni de protection de l'environnement, ceci s'ajoutant à des coûts de remise aux normes trop élevés, la déchetterie de Chambéry le Haut a fermé ses portes au 1^{er} juillet. Les usagers ont été invités à se rendre vers le site de Bissy, qui propose un service complet dans un équipement moderne.

La collectivité engagée dans le projet de Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets poursuit ses actions de prévention/réduction des déchets avec bien évidemment :

- *la réalisation d'une étude du potentiel d'économie circulaire sur le bassin de vie,*
- *le déploiement de la mise à disposition des broyeurs à végétaux,*
- *l'installation du 60^{ème} site de compostage collectif,*
- *l'inauguration du 7000^{ème} composteur individuel distribué !*

Je voudrais aussi rappeler que la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, fait preuve d'un important dynamisme sur le terrain. En effet, ce sont des hommes et des femmes qui œuvrent au quotidien au fonctionnement de ce service public essentiel aux usagers.

Enfin, la collectivité s'est également engagée dans une démarche de coopération décentralisée (le « 1% déchets ») avec l'association Chambéry-Ouahigouya de part un accompagnement financier mais surtout en apportant une expertise dans le domaine de la collecte des déchets à l'image de ce qui se pratique d'ores et déjà dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

DANIEL ROCHAIX,

**Vice-président en charge des déchets ménagers et assimilés
et des programmes de prévention.**

SOMMAIRE

01.

PRÉSENTATION DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

P. 4

02.

EXPLOITATION

ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS P. 10

ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS
MÉNAGERS DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE P. 19

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS
COLLECTÉS À CHAMBÉRY MÉTROPOLE P. 26

03.

COÛTS

PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIÉES À
DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT P. 27

COMPTE ADMINISTRATIF : DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT P. 28

COMPTE ADMINISTRATIF : RECETTES
D'INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT P. 28

04.

PRÉVENTION

PRÉVENTION DES DÉCHETS (TZGZD) P. 30

LA POURSUITE DES ACTIONS DE PRÉVENTION P. 30

LES ÉVÉNEMENTIELS, LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES P. 31

COMPRENDRE POUR MIEUX GÉRER SES DÉCHETS P. 35

LES ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ P. 37

05.

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE P. 38

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS P. 39

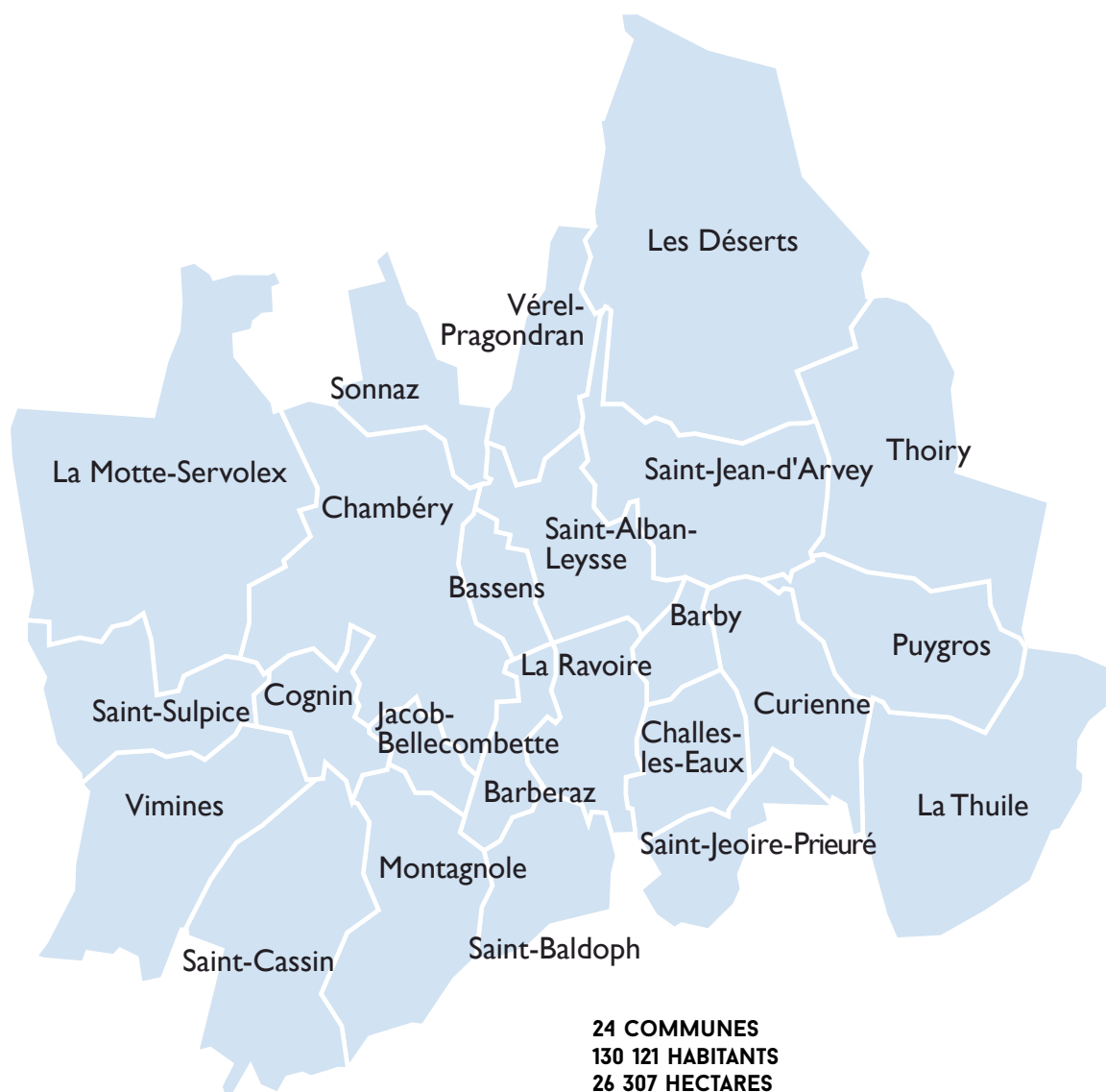
INDICATEURS TECHNIQUES P. 39

INDICATEURS FINANCIERS P. 42

01.

PRÉSENTATION DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

CHAMBÉRY MÉTROPOLE REGROUPE AUJOURD'HUI **24 COMMUNES** AVEC UNE POPULATION TOTALE DE **130 121 HABITANTS**. CET EPCI SE CARACTÉRISE PAR UNE POPULATION À DOMINANTE URBAINE ET UN TAUX D'HABITAT VERTICAL DE **47,30%**.



CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

CHAMBÉRY MÉTROPOLE POPULATION MUNICIPALE INSEE AU 1 ^{ER} JANVIER 2016	
COMMUNES	POPULATION
Barberaz	4 736
Barby	3 387
Bassens	4 087
Challes-les-Eaux	5 439
Chambéry	60 575
Cognin	6 108
Curienne	699
Jacob-Bellecombette	783
La Motte-Servolex	3 952
La Ravoire	852
La Thuile	12 113
Les Déserts	388
Montagnole	8 616
Puygros	5 906
Saint-Alban-Lesysse	2 994
Saint-Baldoph	767
Saint-Cassin	1 684
Saint-Jean-d'Arvey	1 255
Saint-Jeoire-Prieuré	826
Saint-Sulpice	1 754
Sonnaz	469
Thoiry	323
Vérel-Pragondran	454
Vimines	1 954
Total	130 121



Les principales activités/services de la gestion des déchets à destination des usagers :

- collecte des ordures ménagères et assimilés et de la collecte séparée (tri) réalisée en régie,
- collecte des cartons des commerçants du centre et hyper-centre ville de Chambéry (réalisée en régie),
- collecte saisonnière des déchets verts de certaines zones pavillonnaires de la ville de Chambéry réalisée par le biais d'un prestataire,
- gestion des déchetteries par le biais de prestataires (gestion et transport/traitement),
- exploitation d'une plateforme de compostage par le biais d'un prestataire,
- gestion de la redevance spéciale à destination des déchets des professionnels,
- sensibilisation des usagers à la prévention pour la réduction des déchets : actions de sensibilisation, actions pédagogiques, accompagnement à la gestion des bio-déchets de proximité.

Au 1^{er} janvier 2010, Chambéry métropole transfère l'exercice de la compétence « Traitement des ordures ménagères et tri des collectes sélectives » au syndicat mixte Savoie Déchets.

LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR CHAMBÉRY MÉTROPOLE

La collecte et le traitement des ordures ménagères constituent l'une des compétences historiques de l'agglomération avec le traitement des eaux usées. L'intercommunalité chambérienne prend en charge, dès sa création, la construction et le fonctionnement d'équipements structurants pour l'élimination des déchets. La collecte est réalisée par des agents communaux de la ville de Chambéry jusqu'en 2000. Avec la création de Chambéry métropole, ceux-ci deviennent des agents intercommunaux.

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE CHAMBÉRY MÉTROPOLE ET SAVOIE DÉCHETS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010

Ce syndicat mixte a été créé pour répondre à la volonté des collectivités « clientes » de l'incinérateur de Chambéry de disposer d'équipements et de solutions pérennes de traitement, au niveau local, tout en s'assurant de la maîtrise des coûts et des impacts environnementaux.

Il regroupe en 2016 12* EPCI très majoritairement de Savoie.

Par le biais de sa compétence Traitement, Savoie Déchets assure le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) par incinération et le tri des collectes sélectives (CS).

Compétences exercées par l'EPCI de collecte	Ordures ménagères résiduelles		Emballages (dont journaux et magazines)		Verre	Végétaux		Déchets apportés en déchetteries		Encombrants	Déchets dangereux	Déchets non ménagers	Piles	DASRI
Mode d'organisation	PàP	AV	PàP	AV	AV	PàP	AV	déchetterie	déchetterie	déchetterie	PàP	déchetterie	AV	AV
Collecte														
Traitement														

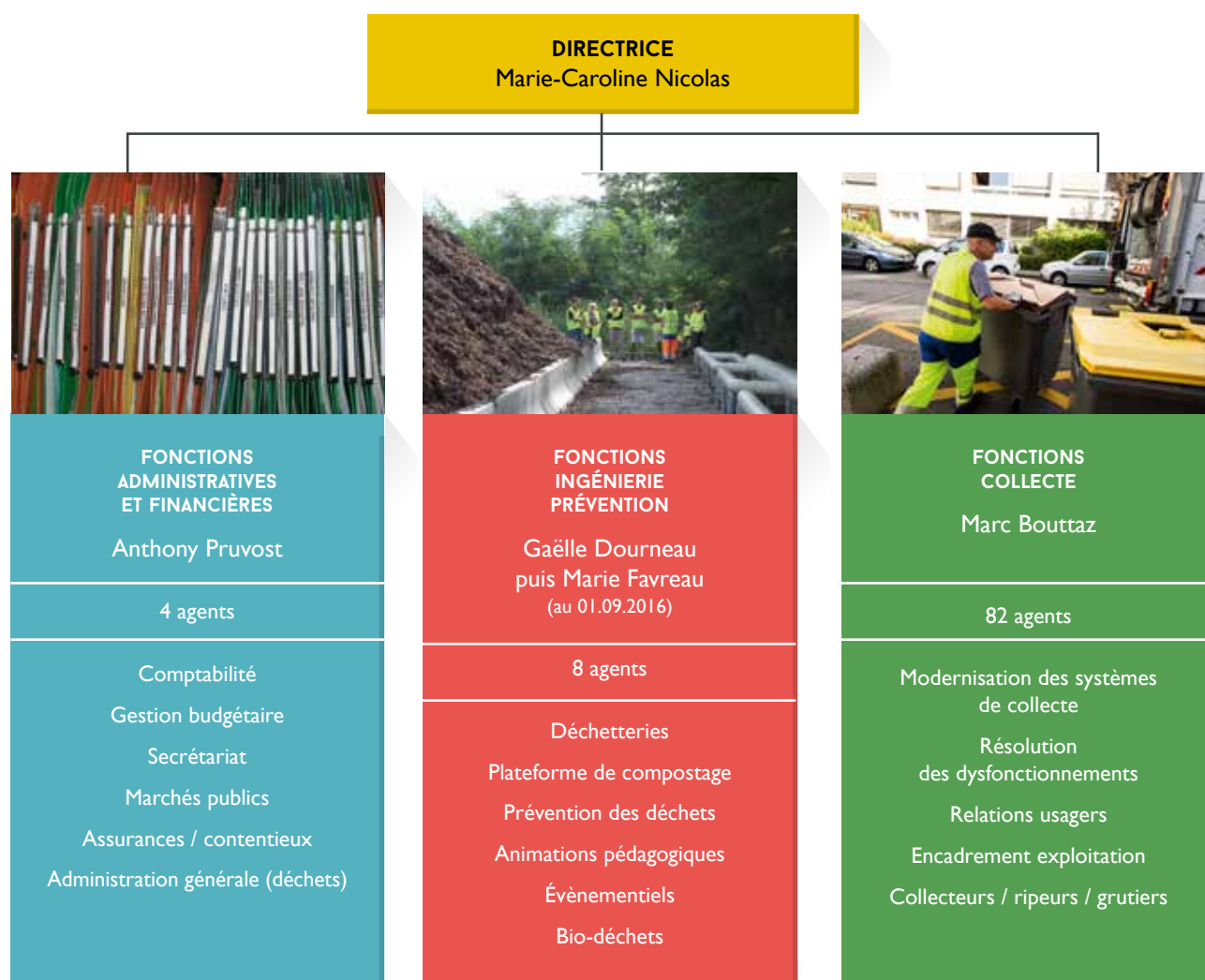
PàP : porte à porte | **AV** : point d'apport volontaire | **opération assurée par Chambéry métropole** | **opération assurée par Savoie Déchets**

* CC Cœur des Bauges, CC Cœur de Chartreuse, CC du Lac d'Aiguebelette, CC de Yenne, CC de Chautagne, Chambéry métropole, CC Cœur de Savoie, CC La Haute Combe de Savoie, CC Région d'Alberville, CC du Beaufortain, SIRTOM de Maurienne, CA du Lac du Bourget.

01.

PRÉSENTATION

LES MOYENS HUMAINS



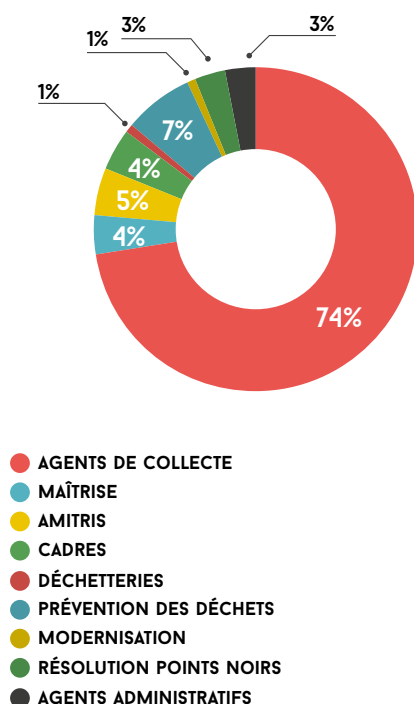
La compétence déchets comporte une centaine d'agents dont une forte majorité dédiée à la collecte (car réalisée en grande partie en régie) avec une diversité de métiers, le restant étant dédié au suivi des déchetteries, aux actions de prévention/réduction des déchets, actions pédagogiques et enfin aux supports administratifs.

LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Le pôle collecte regroupe +/-82 agents techniques ou administratifs.

- Les ripeurs, les chauffeurs, les collecteurs et les grutiers s'occupent de collecter les déchets et de faire remonter les informations quotidiennes du terrain (+/-71 agents).
- Les agents de maîtrise (4 agents) organisent le déroulement des tournées, traitent les retours de collecte, gèrent les plannings des agents comme des véhicules.
- Les Amitris (5 agents) informent les usagers des modalités de collecte, facilitent les pratiques du tri et sensibilisent les usagers à la réduction des déchets. Ils sont aussi à l'écoute des habitants via le téléphone vert des déchets pour répondre à leurs questions et résoudre les problèmes quotidiens.
- Le technicien chargé de la modernisation des collectes met en œuvre la politique de conteneurisation grand volume.
- L'agent chargé de résolution des dysfonctionnements de collecte est chargé de l'amélioration des conditions de collecte.

RÉPARTITION DES MÉTIERS



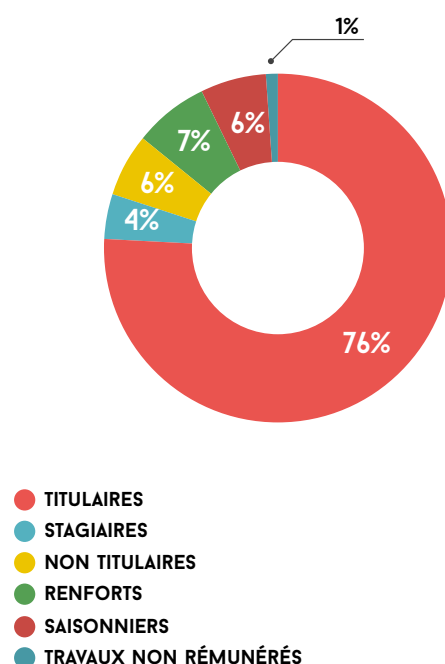
Le pôle prévention/ingénierie est composé de neuf agents qui s'occupent au quotidien de la prévention/réduction des déchets, des déchetteries, de la plateforme de compostage, des bio-déchets, des animations et actions pédagogiques.

Le pôle administratif et financier, service support, composé de quatre agents, s'affaire au fonctionnement quotidien de la direction dans tous les aspects administratifs, suivi des instances secrétariat/courrier, finances/comptabilité, marchés publics etc.).

Une équipe d'encadrement (une directrice, trois responsables et un encadrement intermédiaire) qui, en lien avec le vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, conçoit et propose une stratégie globale en matière de collecte et traitement des déchets, organise, pilote et impulse les dossiers dans le respect des politiques publiques en matière de gestion des déchets décidées par les élus.

SITUATION STATUTAIRE DES AGENTS

Dans une optique de professionnalisation et de stabilisation de l'emploi, Chambéry métropole a intégré en tant que stagiaires de la fonction publique territoriale, 6 agents collecteurs contractuels.



Les agents embauchés en renforts viennent compenser les absences longue durée de certains agents titulaires (longue maladie notamment).

Les saisonniers sont recrutés pour remplacer les agents permanents durant les congés d'été et permettre la continuité du service public.

LES MOYENS MATÉRIELS

En 2016, la collecte des déchets est assurée au moyen de 27 camions de collecte :

- **18 bennes** traditionnelles pour la collecte en bacs ou en sacs (14x19t + 2x26t + 1x12T + 1x7,5T),
- **5 camions** grue avec benne tasseuse pour la collecte des conteneurs grand volume,
- **2 camions** grue avec benne ampliroll pour la collecte du verre (conteneurs grand volume ou boules),
- **2 petites bennes** (< 3,5 T) ne nécessitant pas un permis de chauffeur poids-lourd, pour des collectes en zone de travaux et/ou du rattrapage de collecte lorsque nécessaire.

*Les collecteurs sont polyvalents et peuvent être alternativement ripeurs ou chauffeurs, voire grutiers selon les besoins du service.



À ce parc de véhicules poids-lourds, s'ajoutent des véhicules légers également destinés à l'exploitation et au déroulement des missions de la direction :

- 2 petits porteurs,
- 1 fourgon pour le déplacement de matériels encombrants (bacs roulants, matériel d'animation, composteurs, etc.),
- 1 fourgonnette utilitaire,
- 2 véhicules légers pour réaliser le suivi du déroulement des tournées et de la qualité du service par les agents de maîtrise,
- 5 véhicules légers affectés au déroulement des autres missions de la direction (communication, animation, pédagogie, déplacements divers...).

Les équipes et le matériel de collecte sont situés au centre technique municipal de la ville de Chambéry (garage de stationnement des véhicules et vestiaires y sont loués à la ville). La prestation d'entretien courant des véhicules est réalisée par l'atelier mécanique.

Un hangar (loué à un prestataire privé) situé dans la zone de Bissy sert également de lieu de stockage pour tous les bacs roulants neufs et usagers, le matériel pour les animations/événements, la communication, le tri, les composteurs, kakémonos et autres matériels.

Les services « administratifs » de la gestion des déchets (une vingtaine d'agents) déconcentrés du siège de Chambéry métropole (allée des Blachères), sont situés dans des bureaux loués rue Joseph Fontanet dans la zone d'activités de Bissy/Fontanettes.

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Une nouvelle fois, l'année 2016 a permis d'observer les bénéfices d'une position forte des élus pour diminuer l'exposition des agents dans le cadre des opérations de collecte.

Le travail de résolution des situations de collecte dangereuse a continué sur 2016. Sujet régulièrement suivi en CHSCT.

Parallèlement en 2016, un plan d'action a été établi et réalisé sur la mise en cohérence des méthodes de collecte quelque soit le flux de déchets. Il vise la conteneurisation (en bacs roulants prioritairement) de la collecte sélective (historiquement en sac jaune) dans les secteurs où la collecte des ordures ménagères est déjà équipée en bacs roulants. 4 réunions de pilotage se sont tenues avec une organisation syndicale et des résultats significatifs ont été obtenus. L'année 2017 doit permettre de finaliser la suppression des collectes en porte à porte / en sac.

Toutes ces actions visent l'objectif de la réduction des risques au travail sur le métier de collecte des déchets. Cette activité reste très exposée et le nombre d'accidents au travail reste important. Toutes les actions permettant leur diminution doivent être enclenchées.

LA POLITIQUE DÉCHETS DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE ET SES OBJECTIFS

La politique déchets de Chambéry métropole s'articule autour de trois axes principaux :

- réduire significativement les volumes de déchets à traiter,
- offrir à l'usager des infrastructures et un service de qualité,
- moderniser les systèmes de collecte des déchets ménagers.

Ces objectifs sont déclinés selon quatre programmes d'actions dont certains pluriannuels :



02.

EXPLOITATION



ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les opérations de collecte sont majoritairement réalisées en régie (hors déchets de déchetterie). Seule la collecte des déchets verts en porte à porte (dans les secteurs pavillonnaires de la ville de Chambéry) est assurée par un prestataire de service. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) est organisée par l'éco-organisme DASTRI et non plus par Chambéry métropole.

- Périmètre desservi : Communauté d'agglomération de Chambéry métropole - 24 communes
- Nombre d'habitants : 130 121 habitants
- Moyens humains : +/-80 agents (dont un responsable des collectes, 4 agents de maîtrise/responsables d'équipes)

■ Moyens matériels :

- **27** véhicules de collecte
(25 châssis Poids Lourds et 2 véhicules VL)
- Environ 10 000 bacs roulants à ordures ménagères et déchets d'emballages. Ne sont pas comptabilisés les conteneurs des entreprises et des usagers desservis en porte à porte (fournis par leur propre soin).
- 1 261 conteneurs enterrés et semi-enterrés,
- 572 conteneurs (colonnes aériennes et conteneurs enterrés) pour l'apport volontaire du verre.

■ Prestations assurées : collecte en porte à porte des ordures ménagères (OM) et des emballages ménagers ainsi que collecte en apport volontaire OM, recyclables et verre :

- **88** tournées de collecte hebdomadaires,
- **3 309** appels au numéro vert,
- **42 531** tonnes de déchets ménagers collectés.

COLLECTE	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	PILES	VÉGÉTAUX EN PÂP	CARTONS DES COMMERÇANTS	DASRI
	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Tonnages	31 260	7 023	3 585	10,2	413	251	2
	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Destination	Usine d'incinération et de valorisation énergétique de Chambéry	Centre de tri de Valespace	IPAQ Béziers (34)	Regroupement 74 Tri 39 Traitement sur lieux multiples selon catégorie de piles	Plateforme de compostage de Champlatt	Centre de tri Valespace	UIOM La Tronche (38)

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OM)

La majorité des collectes d'ordures ménagères est organisée en collecte de points de regroupements :

- soit en bacs roulants d'un volume allant de 340 à 750 litres,
- soit en conteneurs enterrés et/ou semi-enterrés d'une capacité de 5m³.

Quelques secteurs restent collectés en porte à porte pour les ordures ménagères. Ce type de collecte concerne encore des quartiers pavillonnaires où chaque usager doit présenter ses déchets en sacs hermétiques ou en bacs normalisés. Par les actions menées de conteneurisation, la collecte en sac tend à disparaître. Aussi, les zones industrielles sont collectées en porte à porte : chaque entreprise est chargée de sortir ses conteneurs le jour de la collecte.

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de collecte, la direction des déchets a pour objectif d'étendre la généralisation de la conteneurisation sur tout le territoire d'une part, pour améliorer les conditions de travail des opérateurs tout en garantissant une même qualité du service et d'autre part, pour avoir une logique de collecte homogène sur l'ensemble des 24 communes de l'agglomération.



Rippeurs réalisent la collecte des ordures ménagères.

Les tournées d'ordures ménagères, organisées en régie sont programmées : le matin à partir de 6h30 jusqu'à 12h30, l'après-midi à partir de 14h jusqu'à 20h.

Les tournées d'ordures ménagères en CGV (Conteneur Grand volume) sont pour la plupart organisées dans les mêmes horaires le matin. Certaines sont aussi programmées l'après-midi à partir de 14h00 jusqu'à 20h00.

LES FRÉQUENCES DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES

COMMUNE	FRÉQUENCE C EN BAC ROULANT OM	FRÉQUENCE C CGV - OM
Barberaz	C1 C2 (habitat dense)	C1
Barby	C1	C1
Bassens	C2 sauf le secteur des Monts C1	C1
Challes-les-Eaux	C2	C1
Chambéry-centre	C4 hyper-centre C6	C3
Chambéry-le-Haut	C3	C2/C3
Chambéry-Bissy	C2	C1
Chambéry-le-Vieux	C2	C1
Chambéry-Laurier	C4 secteur "Calamine" C3	C2
Chambéry-Biollay	C2	C1
Cognin	C2 les hauts de Cognin et RN6 C1	C1
Curienne	-	C1
Jacob-Bellecombette	C2 zone pavillonnaire C1	C1
La Motte-Servolex	C2 zone pavillonnaire C1	C1
La Ravoire	C2 zone pavillonnaire C1	C1
La Thuile	-	C1
Les Déserts	C1	C1 Hiver C2
Montagnole	-	C1
Puygros	-	C1
Saint-Alban-Leyse	C2	C1
Saint-Baldoph	C2 secteur "petite montagne" C1	C1
Saint-Cassin	-	C1
Saint-Jean-d'Arvey	C1	C1
Saint-Jeoire-Prieuré	C1	C1
Saint-Sulpice	C1	-
Sonnaz	C1	C1
Thoiry	-	C1
Vérel-Pragondran	-	C1
Vimines	C1	C1

La fréquence C est hebdomadaire.

Soit C1 = collecte une fois par semaine | C2 = collecte 2 fois par semaine

TONNAGES COLLECTÉS

	UNITÉ	2016	2015	2014
ordures ménagères résiduelles	T	31 260	31 390	31 571
Emballages ménagers	T	7 023	6 573	6 334
Refus de tri	T	1 165	986	702
	%	16,59%	15,0%	11,1%
Verre	T	3 585	3 564	3 566
Ccartons des commerçants	T	251	201	219
Végétaux	T	412	630	665
DASRI	Kg	2 094	2 000	800

Commentaires : la production d'ordures ménagères entre 2015 et 2016 est stable.

100% des tonnages d'ordures ménagères sont incinérés à l'usine de valorisation énergétique de Savoie Déchets (Chambéry).

02.

EXPLOITATION

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Historiquement, la collecte des déchets d'emballages s'est organisée en porte à porte :

- En zone pavillonnaire, chaque foyer reçoit annuellement un lot de sacs jaunes à usage unique. Il dépose son sac jaune de déchets d'emballages au droit de son habitation le jour de collecte. Depuis le 1^{er} janvier 2015, il n'y a plus de campagne de distribution de sacs jaunes par pavillon. Les habitants encore concernés et utilisateurs des sacs jaunes sont invités à les récupérer en mairie. Ce système vise à limiter les usages inadaptés.
- En habitation verticale, les logements sont dotés en bacs roulants de couleur jaune à ouverture operculée. Les habitants disposent d'un sac de pré-collecte réutilisable et déposent leurs déchets d'emballages en vrac dans les bacs roulants.

Depuis le développement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés (avec tous les flux de déchets représentés) la collecte conteneurisée en point de regroupement des déchets d'emballages remplace progressivement la collecte en porte à porte.

De la même manière que pour la collecte des ordures ménagères, la direction des déchets se fixe comme objectif d'homogénéiser la méthode de collecte des déchets d'emballages en généralisant la mise en place d'une collecte en point de regroupement conteneurisé (bac roulant ou CGV). Cette démarche s'accompagne aussi de la généralisation du sac de pré-collecte plutôt que le sac jaune à usage unique.

Les tournées de collecte sélective, organisées en régie, sont programmées :

Le matin à partir de 6h30 jusqu'à 12h30, l'après-midi à partir de 14h00 jusqu'à 20h00.

Les tournées de collectes sélectives en CGV se déroulent le matin ou l'après-midi dans les mêmes horaires que les tournées dites traditionnelles.

2016 affiche une nouvelle progression des tonnages collectés de déchets d'emballages, soit +6.85%. Entre les ordures ménagères qui stagnent et les emballages recyclables qui augmentent, l'année 2016 illustre une tendance vertueuse.

100% de la population est desservie en collecte sélective avec des modalités de collecte qui diffèrent selon les secteurs.

C'est aussi le travail mené à la fois auprès des usagers particuliers et des professionnels pour favoriser le tri des déchets. En effet, un important travail est mené pour doter les zones d'activités de conteneurs dédiés aux emballages.

LES FRÉQUENCES DE COLLECTES DES DÉCHETS D'EMBALLAGES

COMMUNE	FRÉQUENCE C EN BAC ROULANT (OU SAC) CS	FRÉQUENCE C CGV - CS
Barberaz	C1	C1
Barby	C1	C1
Bassens	C1	C1
Challes-les-Eaux	C1	C1
Chambéry-centre	C3	C2
Chambéry-le-Haut	C1	C1
Chambéry-Bissy	C1	C1
Chambéry-le-Vieux	C1	C1
Chambéry-Laurier	C3 secteur "Calamine" C1	C1
Chambéry-Biollay	C2	C1
Cognin	C1	C1
Curienne	-	C1
Jacob-Bellecombette	C1	C1
La Motte-Servolex	C1	C2
La Ravoire	C1	C1
La Thuile	-	C1
Les Déserts	-	C1
Montagnole	-	C1
Puygros	-	C1
Saint-Alban-Leyse	C1	C1
Saint-Baldoph	C1	C1
Saint-Cassin	-	C1
Saint-Jean-d'Arvey	C1	C1
Saint-Jeoire-Prieuré	C1	C1
Saint-Sulpice	C1	-
Sonnaz	C1	C1
Thoiry	-	C1
Vérel-Pragondran	-	C1
Vimines	C1	C1

La fréquence C est hebdomadaire.

Soit C1 = collecte une fois par semaine. C2 = collecte 2 fois par semaine

TONNAGES COLLECTÉS

	UNITÉ	2016	2015	EVOL. 2015/2014
Emballages ménagers	T	7 023	6 573	6,85%
Refus de tri	T	1 165	986	18,15%
	%	16,59%	15,0%	10,58%

Les changements des modalités de collecte opérés en 2015 et poursuivis activement en 2016, passage d'une collecte en porte en point de regroupement conteneurisé (CGV ou bac roulant) n'impacte pas le geste de tri de l'usager. Pour rappel, chaque évolution de collecte est accompagnée d'une campagne de communication rappelant les consignes de tri. Cette méthode participe à l'atteinte de ces résultats.

Parmi les déchets triés, certains sont refusés. Ces refus de tri proviennent de la présence de déchets indésirables dans la collecte sélective (barquettes en plastique, housses, polystyrène, pots en plastique). Le taux de refus de tri est basé à partir d'une analyse aléatoire effectuée une fois par semaine sur les bennes reçues au centre de tri. Cette donnée importante permet de mesurer la qualité du tri effectué par les usagers de la collectivité.

L'objectif est bien de le rendre le plus faible possible puisque ce déchet reste très coûteux pour la collectivité (coût de tri en plus du coût d'incinération) et parfois dangereux pour les agents du centre de tri lors des opérations de tri manuel.

Cette année, le taux de refus progresse encore tout en restant raisonnable. La qualité de tri reste satisfaisante même s'il est constaté une dégradation de ce taux depuis 2014. Elle peut s'expliquer par :

- l'augmentation des tonnages collectés qui n'ont pas été de très bonne qualité ;
- d'une année sur l'autre, la gestion du centre de tri peut créer des effets de stocks de matière, dont les refus de tri. Une partie non négligeable a pu être produite en fin 2014 mais comptabilisée en 2015. Cet état peut contribuer à avoir des variations des refus chaque année.

Il n'en demeure pas moins que la stratégie de communication à l'usager reste indispensable pour préserver les bons résultats en matière de refus de tri.

100% des tonnages des déchets d'emballages sont triés au centre de tri de Valespace situé dans la zone industrielle de Bissy à Chambéry.

LES CONTENEURS GRAND VOLUME ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS

La conteneurisation en conteneur grand volume (CGV) de la collecte des déchets est le volet principal de sa modernisation. Chambéry métropole poursuit cette politique depuis 2008 avec

FAITS MARQUANTS EN 2016

En 2016, environ 75% des secteurs listés dans le plan d'action « incohérence de collecte » ont été traités : des bacs jaunes collectifs (collecte sélective) ont été implantés en complément des bacs à ordures ménagères déjà en place, accompagnés par la distribution de sacs de pré-collecte réutilisables aux usagers. C'est la suppression de la collecte sélective en sac jaune.

Au fur et à mesure du déploiement des conteneurs, le service de collecte des déchets doit ajuster et rééquilibrer les tournées traditionnelles, avec l'objectif d'assurer une même qualité de services pour les habitants.

En février, la tournée dite traditionnelle a été supprimée : une partie est désormais équipée en conteneur grand volume et donc collectée en camion grue et les zones restantes en collecte traditionnelle ont été réaffectées à d'autres tournées existantes.

un budget constant d'investissement permettant l'installation d'une centaine de conteneurs par an. Pour ce faire, une enveloppe globale de 500 000€/an est dédiée à cette opération.

Ce mode de collecte permet de :

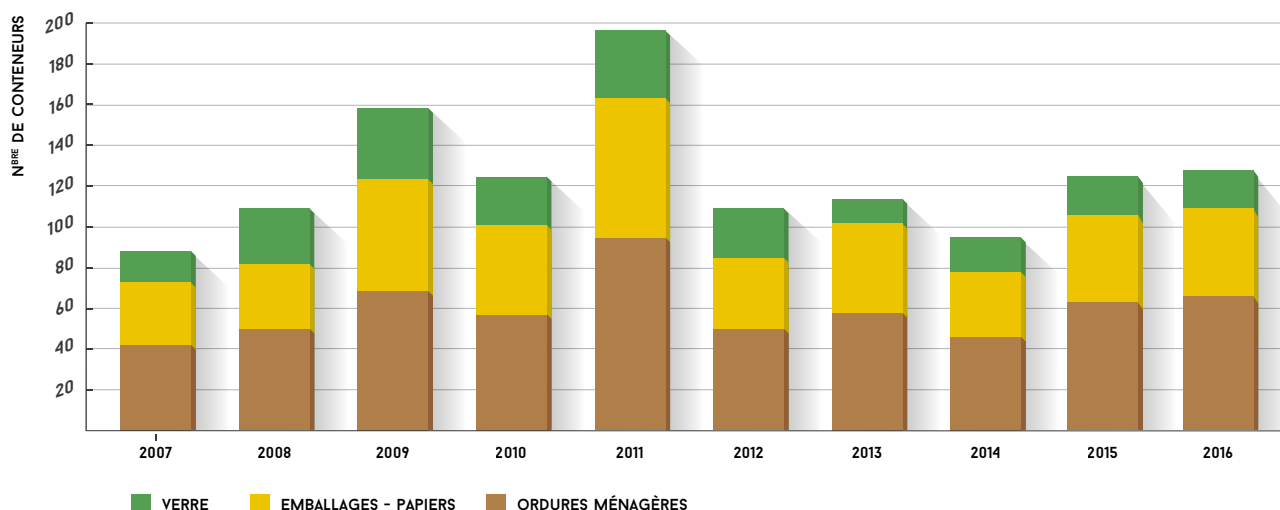
- sécuriser la gestion des déchets dans les centres urbains (diminution des incendies, suppression des locaux poubelles dans les habitations collectives),
- améliorer l'intégration paysagère des mobiliers de collecte,
- diminuer les nuisances visuelles, sonores et olfactives,
- maîtriser les coûts d'exploitation des opérations de collecte,
- augmenter la capacité de stockage des déchets,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- maintenir une qualité de service aux usagers.

LA RÉNOVATION DES CONTENEURS ENTERRÉS DU CENTRE-VILLE DE CHAMBÉRY

Durant l'année 2016, la gestion des déchets a entrepris la remise en état de 14 conteneurs enterrés du centre-ville de Chambéry autour du Carré Curial qui étaient devenus vétustes.

Cette opération débutée dans un premier temps (2015) sur les 4 conteneurs enterrés très abîmés de la rue Costa de Beauregard, a été concluante. Aussi, ce renouvellement a été étendu à l'ensemble des conteneurs obsolètes installés en 2008.

Cette rénovation, représentant un investissement de plus de 70 000€ TTC, permet aux usagers particuliers, professionnels



02.

EXPLOITATION

ainsi qu'aux agents de la collectivité de pouvoir bénéficier d'un matériel de dernière génération.

Une meilleure accessibilité, des ouvertures mieux adaptées et un visuel plus engageant pour les uns, un système de préhension plus moderne permettant une collecte plus sécurisée, propre et rapide pour les autres.

En 2016, ce sont plus de 138 conteneurs qui ont été installés ce qui porte le nombre de conteneurs grand volume en service à 1261, soit quelques 360 points de collecte.



ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE

Cette collecte est réalisée au moyen d'un camion 26 tonnes équipé d'une grue hydraulique et d'un bras hydraulique accrochant une benne ouverte de 15 ou 30 m³. Chambéry métropole poursuit la densification et/ou la modernisation de ses points de collecte notamment lors de l'installation de conteneurs grand volume.

Un partenariat avec la ligue contre le cancer permet le reversement de 3€ à l'association pour chaque tonne collectée. Cette collecte est assurée en régie. Une tournée est programmée chaque jour à partir de 6h30 jusqu'à 12h30.

Toutes les communes de Chambéry métropole disposent de point d'apport volontaire pour le verre selon deux types de configuration :

- présence de colonnes aériennes sur des emplacements distincts des contenants destinés aux ordures ménagères et déchets d'emballages,
- présence de conteneur enterré / semi-enterré pour le verre sur des points de regroupements CGV tous flux (OM, CS, verre).



La fréquence de collecte des points « verre » varie d'une collecte par semaine à une collecte toutes les 6 semaines en fonction des secteurs.

En 2016, 20 Conteneurs Grand Volume supplémentaires ont été installés. Le parc de conteneurs à verre représente cette année un total de 572 conteneurs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.



Quotidiennement, le verre collecté est déchargé sur la plateforme de stockage et transit du verre située à proximité de la déchetterie de Bissy (Chambéry). Cette plateforme, mise en service le 1^{er} février 2013, est propriété de Chambéry métropole et son exploitation est assurée par la société Valespace dans le cadre d'un marché public. Le prestataire assure la gestion du stock du verre collecté en programmant les expéditions vers le recycleur et en assurant le rechargement des semi-remorques.

Tonnages collectés

	UNITÉ	2016	2015
Verre	T	3585	3564

Commentaires :

Les tonnages renseignés correspondent aux tonnages expédiés chez le repreneur.

En 2016, il est constaté une stabilité des tonnages expédiés depuis 2014. Sur les huit dernières années, les tonnages annuels sont dans les mêmes ordres de grandeur.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES PILES

Les piles usagées sont acceptées dans le réseau des quatre déchetteries de Chambéry métropole. Les usagers peuvent les déposer gratuitement. Parallèlement, Chambéry métropole a développé depuis 2005, la mise en place sur son territoire de bornes de dépôts de piles usagées en apport volontaire dans bon nombre d'établissements publics et grandes surfaces : mairie, hôpitaux, établissements scolaires et les moyennes/grandes surfaces commerciales.

Un réseau d'environ 266 bornes est présent sur le territoire. Suffisamment densifié, il n'y a pas eu de bornes supplémentaires installées en 2016.

La collecte s'organise en régie sur appel téléphonique. Le gestionnaire contacte le numéro vert de la direction des déchets qui programme l'intervention dans le planning d'exploitation. Les piles collectées sont alors vidées au niveau de la déchetterie de Bissy. Elles suivent la filière de traitement/valorisation retenue au niveau de la déchetterie. Au total, 10 tonnes de piles ont été collectées en 2016 par l'intermédiaire des bornes d'apport volontaire et le réseau des déchetteries.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES CARTONS COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE CHAMBÉRY

En 2007, Chambéry métropole a repris en régie la collecte spécifique des cartons des commerçants du centre ville "historique" de Chambéry.

Cette collecte se déroule en porte à porte ; chaque commerçant concerné doit déposer ses cartons pliés et vides de tout déchet indésirable chaque jour à partir de 16 heures.

Depuis le 1^{er} février 2015, l'organisation de cette collecte a évolué en adaptant le rythme de collecte à la production de cartons et au rythme des livraisons des commerçants. En outre, elle s'effectue 4 fois par semaine au lieu de 6 auparavant. Cet ajustement de fréquence permet de rendre cohérente cette collecte au regard des tonnages collectés.

Tonnages collectés

	2015	2016
Cartons des commerçants	251	201

Commentaires :

Il est constaté une progression des tonnages des cartons des commerçants. Elle s'explique par une meilleure connaissance du service par les commerçants grâce aux campagnes de communication effectuées régulièrement sur cette prestation. 100% des cartons collectés sont vidés au niveau du centre de tri de Valespace puis mis en balles avant expédition chez le repreneur.

ORGANISATION DES COLLECTES CONFIEES À DES PRESTATAIRES PRIVÉS

La collecte des végétaux

- Périmètre desservi : Zones pavillonnaires de Chambéry (Bissy – Joppet – Mérande – Les Monts – Chantemerle – Montjay – Centre ville – Hauts de Chambéry – Chambéry le Vieux – Petit Biollay – Bellevue – Charmettes).



- Nombre d'habitants : environ 12 000
- Moyens humains : 8 agents
- Moyens matériels : 3 bennes tasseuses
- Prestations assurées : collecte en porte-à-porte des déchets verts des particuliers provenant de l'entretien des jardins individuels.

Cette prestation est réalisée par un groupement solidaire, Sibuet – Trialp. En 2016, la prestation a été réalisée de mi-avril à fin septembre. En 2016, 412 tonnes de déchets verts ont été collectés, ce qui représente une baisse de 35% par rapport à 2015.

La collecte des déchets des activités de soins (DASRI)

Depuis décembre 2012, l'éco-organisme DASTRI a été agréé par les pouvoirs publics afin de mettre en place et financer la reprise des produits piquants, coupants et tranchants (PCT) produits par les patients en auto-traitement (PAT).

Cet éco-organisme a plusieurs missions :

- la mise à disposition gratuite de boîtes à aiguilles pour le stockage des déchets piquants, coupants et tranchants des PAT,
- la collecte et le traitement de ces boîtes de déchets,
- l'information, la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la filière.



Ainsi, cette structure vient prendre le relais des solutions locales en organisant un réseau de collecte des déchets des PAT à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la mise en place de ce service répondant à un enjeu sanitaire d'intérêt public, les officines pharmaceutiques sont amenées à jouer un rôle prépondérant.

D'une part, elles sont tenues réglementairement de distribuer gratuitement des boîtes à aiguilles (BAA) aux patients en auto-traitement. D'autre part, elles peuvent, dans certaines conditions, accepter l'apport volontaire des BAA pleines par les patients. Enfin, elles représentent l'un des principaux relais d'information vers les patients.

Fonctionnement général de la filière

Sur le territoire de Chambéry métropole, les collectes sont programmées et trimestrielles sur l'ensemble des pharmacies points de collecte.

Distribution des boîtes à aiguilles (BAA), à l'échelle de Chambéry métropole

ANNÉE	2014	2015 (janvier-octobre)	2016 (janvier-octobre)
Nombre de commandes	47	38	62
Nombre de pharmacies ayant commandé	36	24	32
Nombre de BAA distribuées	4 230	3 030	5 040
Tonnages en Kg			2 094,10

*Pour mémoire, le service de commande de BAA n'a démarré qu'en mai 2013.

02.

EXPLOITATION



Collecte des DASRI-PAT

- 32 pharmacies points de collecte (PDC) ont commandé des BAA en 2016.
- 2 094 kg de DASRI-PAT collectés en 2016.

LE DEVENIR DES COLLECTES SÉLECTIVES

DES COLLECTES TRIÉES ET PRÉPARÉES

Les collectes sélectives (bacs ou sacs jaunes, conteneurs grand volume jaunes, colonnes d'apports volontaires jaunes) sont envoyées vers le centre de tri de Valespace. Les opérations de tri se déroulent ainsi :

- isolement des éléments indésirables (aussi appelés refus de tri),

- séparation de chaque matériau (le papier, le carton, l'acier, l'aluminium, les flacons plastiques en 3 catégories [PET clair et foncé, PEHD], les briques alimentaires, les sacs jaunes ayant servi à la collecte,

- conditionnement de ces matériaux en balles pour optimiser le transport vers les sites de recyclage.

Le verre, après regroupement sur l'aire proche de la déchetterie de Bissy, est directement envoyé auprès d'un site de recyclage spécialisé à Béziers.

Chambéry métropole revend ensuite ces déchets, qui sont devenus des matières premières secondaires, à des usines de recyclage.

LES LIEUX DE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX TRIÉS EN 2016

PROVENANCE	MATÉRIAUX	NÉGOCIANT	REPRENEUR
issus de la collecte sélective	Cartonnette (1.04)	EPR	EMIN LEYDIE Espagne
	Gros de magasin (1.02)	EPR	EMIN LEYDIE Espagne
	PEHD	EPR	VIELPA Espagne
	PET Clair	EPR	DANTIS Italie
	PET Foncé	EPR	DANTIS Italie
	Acier	Val'Aura	ARCELOR France
	Aluminium		CORNEC (60)
	Tétrabrique-ELA (5.03)		NOVATISSUE (88)
issus pour 75% de la CS et 25% des déchetteries	Journaux magazines	Valespace	NORSKE SKOG GOLBEY (88)
issus des déchetteries	Carton (1.05)	Val'Aura	Espagne +01+76+37
	Verre		O-I Manufacturing France (34)

LES PRODUITS FABRIQUÉS À PARTIR DE MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES

De plus en plus d'industriels du recyclage adaptent leurs procédés de fabrication pour intégrer des matériaux issus des collectes sélectives dans leur process. Cela permet de développer de nouvelles filières de recyclage comme par exemple les enveloppes kraft qui refusées auparavant, sont désormais recyclables.

LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

FAITS MARQUANTS EN 2016

L'année 2016, au 1^{er} juillet, marque la fermeture de la déchetterie des Hauts de Chambéry. En effet, de par la vétusté de celle-ci, elle n'était plus en conformité réglementaire et n'était plus en adéquation avec les règles d'exploitation et d'acceptation que l'on peut attendre d'un service rendu aux usagers. Elle représentait un risque pour l'environnement mais aussi pour les usagers. Ceux-ci ont été réorientés vers la déchetterie de Bissy qui propose un service complet dans un équipement moderne.

LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries permettent aux habitants de Chambéry métropole de déposer leurs déchets ménagers volumineux, non collectés en porte-à-porte ni dans les conteneurs grand volume. Un réseau de quatre* déchetteries est mis à la disposition des usagers pour accueillir gratuitement leurs déchets. Elles sont ouvertes selon les horaires suivants :

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
du lundi au samedi 8h30-12h et 14h-18h	du lundi au samedi 8h30-12h et 14h-18h
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
du lundi au samedi 8h30-12h et 14h-17h30 dimanches et jours fériés : 8h30-12h00	du lundi au samedi dimanches et jours fériés 8h30-12h00

Elles sont fermées le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.



Les professionnels, dont les déchets s'assimilent à des déchets des ménages en quantité comme en qualité, sont soumis à un droit de dépôt fixé à 13,20 € TTC / m³ en 2016 (hors déchets verts, déchets toxiques et fibrociment).

Le mode de gestion

Les quatre* déchetteries sont exploitées dans le cadre d'un marché de prestation de service par la société Trialp depuis le 1^{er} décembre 2012. Ce marché est établi pour une durée de 5 ans. Il prévoit notamment que le prestataire prenne en charge la facturation des dépôts des déchets des professionnels moyennant un intéressement sur les recettes.

L'objectif de Chambéry métropole étant de ne pas faire financer, par les particuliers, des déchets émanant d'activités professionnelles rémunérées.

Spécificité Emmaüs

Même si leur objet social est différent (accueil de personnes en difficultés pour l'une, insertion par le travail pour l'autre), les deux associations Emmaüs ont une activité centrée sur le ré-emploi d'objets usagés. À ce titre, elles offrent une alternative intéressante à la remise en déchetterie de toutes sortes d'objets, assurant à ceux-ci une deuxième vie, et diminuant d'autant les tonnages de déchets à collecter et traiter. Elles jouent donc un

véritable rôle de service public dans la filière des déchets, en travaillant en amont de celle-ci par prélèvement d'une partie des flux destinés à elle.

Une partie de ce qui est remis par les particuliers à Emmaüs n'est pourtant pas réutilisable, et doit donc rejoindre la filière déchet. Dans cette perspective Chambéry métropole et Emmaüs ont établi une convention pour la prise en charge par la collectivité d'une partie des déchets n'étant pas réutilisable. À noter que depuis janvier 2016, Emmaüs bénéficie d'une benne de l'éco-organisme EcoMobilier. Cette filière permet de valoriser au mieux des produits qui étaient auparavant incinérés. Ainsi, se sont 256,78 tonnes de mobilier qui ont été triés et valorisés en 2016.

Les Chantiers Valoristes

Fondés fin 2005 à l'initiative de la Communauté d'Emmaüs et de l'entreprise TRIALP, Les Chantiers Valoristes ont pour objectif, la création d'emplois d'insertion autour d'activités liées à la valorisation de déchets encombrants.

Chambéry métropole soutient cette démarche depuis sa naissance, notamment en mettant à disposition ou en prenant en charge financièrement les locaux nécessaires à l'activité.

L'implication de la collectivité est motivée par deux raisons :

- les activités des valoristes contribuent à la réduction des déchets et par conséquent, des coûts de transport et de traitement,
- les postes créés en chantiers d'insertion permettent à des personnes très éloignées de l'emploi d'engager un parcours de réinsertion professionnelle.

Ainsi, le présent marché liant Chambéry métropole et Les Chantiers Valoristes depuis le 1^{er} juin 2013 a pour objet la réalisation d'une prestation de prélèvement et de valorisation (par réemploi, réutilisation, démantèlement pour valorisation matière) d'objets et de matériaux apportés dans les quatre déchetteries de l'agglomération de Chambéry.

Il s'agit d'intégrer dans les missions des agents valoristes le prélèvement d'objets et matériaux dont la qualité et l'état leur permettent de pouvoir bénéficier d'une seconde vie. C'est ce que l'on qualifie de ré-emploi.

Il s'agit tout autant d'outils de bricolage, quincailleries, équipements de loisirs, équipements de la maison, objets de décoration, équipements de puériculture, mobiliers, matériaux de chantiers (bois, placoplatre, peinture...), etc.

Les matériaux sont collectés quotidiennement sur chacun des sites et redirigés vers l'atelier de Bissy, où chacun est identifié, comptabilisé et pesé à son arrivée, pour ensuite être revendu à Drumettaz dans le magasin solidaire des Chantiers Valoristes. À cette activité, viennent s'ajouter des opérations de collecte plus spécifique (comme le polystyrène) ou encore de démantèlement, comme les châssis vitrés ou encore le déjantage des roues. Cette activité complémentaire permet d'optimiser la valorisation et le recyclage sur des produits qui ne pourraient être valorisés sans l'intervention des Chantiers Valoristes.

*Quatre puis trois au 1^{er} juillet suite à fermeture de la déchetterie des Hauts de Chambéry

02.

EXPLOITATION

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES RÉCEPTIONNÉS

	2015 (TONNES)	2016 (TONNES)	EVOLUTION 16/15	KG/HAB/AN 2016	FILIÈRE	%
végétaux	7 920	7 957	0,46%	61,1	Valorisation matière	81,7%
bois	4 388	4 115	-6,21%	31,6		
gravats	5 662	5 664	0,03%	43,5		
métaux ferreux et non ferreux	213	278	30,61%	2,1		
papiers	534	556	4,23%	4,3		
cartons	913	928	1,72%	7,1		
pneus	203	260	28,07%	2,0		
plâtre	707	751	6,23%	5,8		
DEEE	745	1 000	34,15%	7,7		
meublier	1 090	1 663	52,56%	12,8		
piles	12	10	-16,30%	0,1		
réemploi	50	85	70,34%	0,7		
polystyrène	19	20	5,07%	0,2		
huiles minérales	44	45	2,15%	0,3	Valorisation énergétique	17,6%
encombrants	4 990	4 776	-4,28%	36,7		
DDS	190	206	8,35%	1,6	Enfouissement	0,6%
fibrociment	165	173	4,95%	1,3		
Total	27 844	28 488	2,31%	218,93		

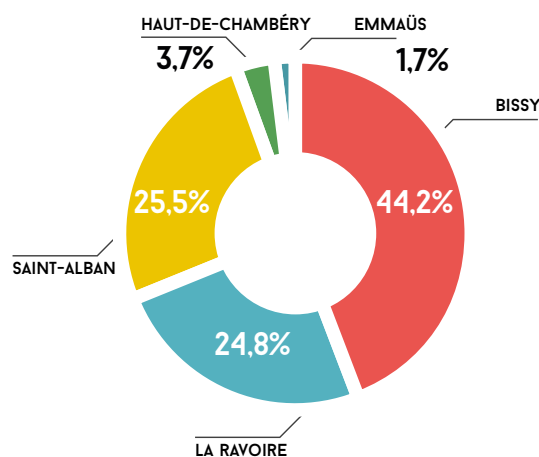
Les quantités apportées dans les quatre* déchetteries de l'agglomération et le site d'Emmaüs, 28 488 tonnes, sont en hausse de 2,31% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation des apports des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) et de la mise en place d'une benne de déchets d'ameublement sur la déchetterie de Saint-Alban-Laysse.

Malgré l'augmentation des tonnages totaux, l'impact de cette benne de déchets d'ameublement est non négligeable puisque celle-ci a permis la baisse des tonnages sur les deux flux majeurs, le bois (- 272 tonnes), et les incinérables (-214 tonnes) par rapport à 2015.

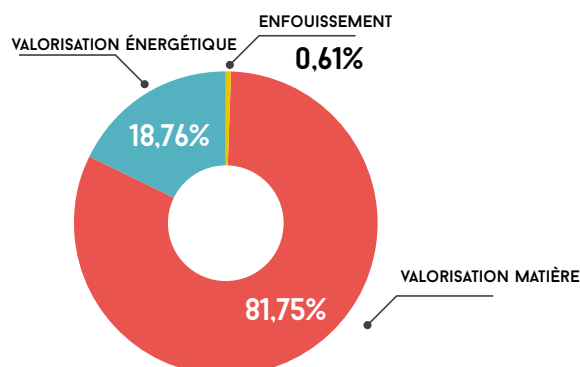
En 2016, ce sont près de 45% des tonnages totaux des déchetteries qui ont transité par Bissy. Dotée de 25 quais, elle est dimensionnée pour accueillir des tonnages importants ainsi que les nouvelles filières de recyclage qui se mettent en place dans les prochaines années. Les trois autres déchetteries se partagent le restant des tonnages.

En 2016, tous les encombrants ont été incinérés en grande majorité comme combustible de substitution en cimenterie (99,2%). L'incinérateur de Savoie Déchets a réceptionné et traité les déchets non valorisables de l'activité d'Emmaüs (0,8%). Ainsi, les déchets provenant des déchetteries sont valorisés en valorisation matière ou énergétique à 99,4%. Les 0,6% restant, issus des fibrociments pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation, sont enfouis.

RÉPARTITION PAR DÉCHETTERIE EN 2016



RÉPARTITION FILIÈRE DE TRAITEMENT



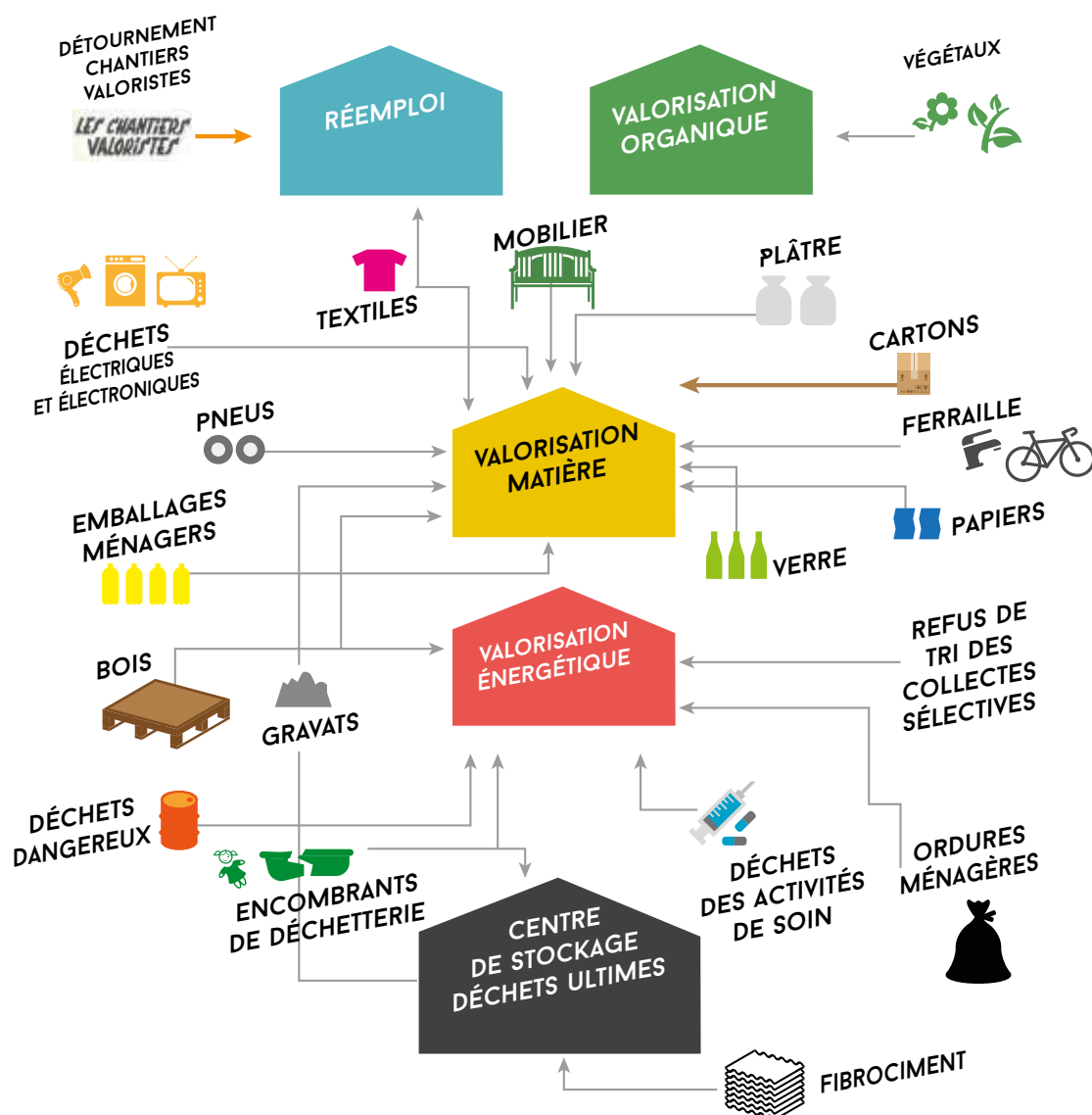
02.

EXPLOITATION

L'ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES SELON LES FLUX DE DÉCHETS ET LEUR PRODUCTEUR.

SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS



Le synoptique des déchets présentés ci-dessus donne une vue globale sur les quantités collectées et leur mode de traitement et de valorisation.

02.

EXPLOITATION



L'USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (UVETD) DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE / SAVOIE DÉCHETS

MODE DE GESTION

L'usine de traitement est exploitée en régie par Savoie Déchets, syndicat mixte regroupant 12 collectivités de Savoie.

L'usine a été rénovée entre 2005 et 2008.

L'UVETD est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011. L'usine peut traiter 40 000t/an de boues de stations d'épuration urbaines et 115 000 t/an de déchets non recyclables dont :

- les ordures ménagères (OM),
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- les déchets industriels banals (DIB), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères : papiers, cartons, films plastiques, bois,
- les encombrants incinérables provenant des déchetteries.

L'UVETD dispose de trois lignes d'incinération.

Chacune comprend :

- un four à gradin d'une capacité de 5 tonnes/heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux dernières normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).



LES SIX ÉTAPES DE L'INCINÉRATION

1 Livraison/chargement des fours

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours.

Les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) suivent un parcours spécifique.

2 Combustion

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée.

3 Mâchefers

Les mâchefers issus du four sont criblés et déferraillés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent ensuite être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont eux revendus pour être recyclés.

4 Traitement des boues

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours au-dessus des fours.

5 Récupération d'énergie

En sortie des tours au-dessus des fours, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie, et revenue à EDF pour l'autre.

6 Traitement des fumées

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches qui répond aux normes en vigueur :

- Injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- Injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- Injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.

FAITS MARQUANTS 2015

- Résultats des contrôles environnementaux conformes à la réglementation, aucun impact sur l'environnement n'a été constaté, et ce, depuis 2006.
- Nouvelles mesures relatives aux émissions de poussières durant les arrêts de maintenance de l'UVETD. Elles représentent aujourd'hui 900 kg/an, le total des rejets restant 6,4 fois moins élevé que le maximum autorisé. Le nouveau procédé mis en oeuvre en octobre 2015 par Savoie Déchets permettra d'atteindre un chiffre inférieur à 50 kg/an lors de ces phases de maintenance.
- Optimisation du process de valorisation énergétique de l'UVETD à l'étude, en partenariat avec la Société chambérienne de distribution de chaleur (SCDC). L'objectif est d'augmenter le flux énergétique livré au réseau de chaleur pour alimenter 800 nouveaux foyers en chauffage et eau chaude.
- Renouvellement de la certification ISO 14001 qui permet d'obtenir le dégrèvement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (Grenelle de l'Environnement).
- Obtention de la Certification ISO 50001 en décembre 2015 pour une meilleure gestion de l'énergie.
- Stabilisation des tonnages de déchets incinérables réceptionnés en 2015. Sensiblement identiques à ceux de 2014, ils passent de 111 030 tonnes à 110 748 tonnes.
- Dans le cadre de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) et répondant au principe de secours inter-usines, l'UVETD a traité 11 421 tonnes de déchets venus d'autres usines, en l'occurrence du SMITOM de Tarentaise et du SILA en Haute-Savoie.
- Augmentation de +2,78% des tonnages de collecte sélective par rapport à 2014 (à périmètre identique). Les tonnages passent ainsi de 16 618 tonnes à 17 080 tonnes.
- Maintien de l'appellation « UVE » (Unité de Valorisation Énergétique) grâce à l'obtention d'un coefficient de valorisation énergétique de 61,10%.
- Cessation de l'activité de l'UIOM de Valezan, gérée par le SMITOM de Tarentaise. Depuis le 29 décembre, les déchets jusqu'alors incinérés dans l'usine de Valezan sont désormais traités et valorisés sur le plan énergétique à l'UVETD par Savoie Déchets et à Bourgoin-Jallieu.
- Rééquilibrage des comptes du centre de tri de Gilly-sur-Isère, pour sa première année de pleine exploitation par Savoie Déchets.
- Réalisation d'un bilan carbone en vue de la future adhésion du SMITOM de Tarentaise à Savoie Déchets. Il démontre que la valorisation des déchets réalisée à l'UVETD de Chambéry compensera largement les émissions de dioxyde de carbone liées à l'augmentation du fret, puisqu'elle permettra d'éviter d'émettre 4 126 tonnes de CO₂ par an.
- La CCSPL, Commission Consultative des Services Publics Locaux, s'est réunie deux fois : en juin 2015 pour donner son avis sur le rapport d'activités 2014 et en novembre 2015 pour un avis favorable au maintien des tarifs des prestations Savoie Déchets en 2016.

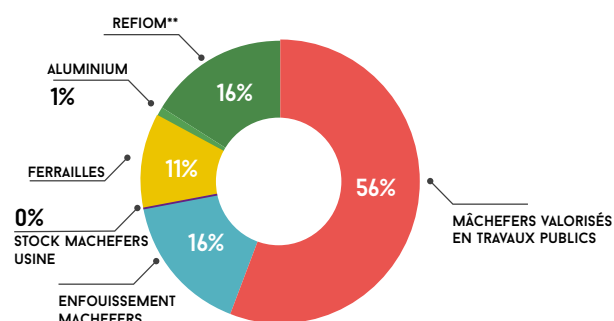
BILAN DE L'INSTALLATION

Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages incinérés comparés entre 2014 et 2015. Une légère diminution des déchets incinérables réceptionnés est constatée à hauteur de -0,25% par rapport à 2014.

NATURE DE DÉCHETS	2014 (EN TONNES)	2015 (EN TONNES)	EVOLUTION N/N-1
Ordures ménagères	103 921	104 141	0,21%
Déchets industriels banals	2 635	1 941	-26,34%
Incinérables de déchetteries	1 035	786	-24,06%
DASRI	2 645	3 122	18,03%
Autres déchets	794	758	-4,53%
Total	111 030	110 748	-0,25%

Les sous-produits de l'incinération des déchets ont été en grande partie valorisés.

LES SOUS-PRODUITS



26 312 tonnes ont ainsi été produites en 2015 :

- 18 923 tonnes de mâchefers dont : - 18 330 tonnes de valorisables dont 14 708 tonnes de mâchefers valorisées en travaux publics (Chambéry, La Ravoire/Challes-les-Eaux et Aix-les-Bains), 3 492 tonnes envoyées en ISDND faute de chantier et 130 tonnes stockées sur site à Chambéry, - 593 tonnes envoyées dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND),
- 2 838 tonnes de ferrailles recyclées en fonderie,
- 262 tonnes d'aluminium recyclées en fonderie,
- 4 289 tonnes de poussières (REFIOM) valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

L'énergie produite

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.

En 2015, l'UVETD a produit :

- 25 539 MWh d'électricité dont :
 - 16 148 MWh vendus à EDF,
 - 9 391 MWh autoconsommés pour son fonctionnement propre.

L'ensemble correspondant aux besoins annuels en électricité de près de 3 700 foyers.

- 83 512 MWh de vapeur dont :
 - 71 187 MWh vendus au chauffage urbain,
 - 12 325 MWh autoconsommés pour son fonctionnement propre.

02.

EXPLOITATION



LE SUIVI DES REJETS

L'ensemble des lignes d'incinération répond aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14001 depuis 2010.

LES REJETS AQUEUX

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et retraités suivant leurs origines.

LES REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres indiqués dans le tableau suivant. En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes.

LES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le prochain contrôle est prévu 1^{er} semestre 2017.

LES REJETS GAZEUX

	HCl	SO ₂	NO _x	CO	HF	COT	POUS- SIÈRES	NH ₃	DIOXINES	DÉBIT	FONCTIONNEMENT DES FOURS
Unité*	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	ng/Nm ³	KNm ³ /h	Jours hh : mm
Ligne de four n°1	8,57	6,68	130,64	2,4	0,05	0,29	0,41	1,27	0,0037	31,46	318j 10:12
Ligne de four n°2	8,79	8,21	140,55	2,24	0,1	1,2	0,68	0,6	0,0044	31,022	312j 20:14
Ligne de four n°3	8,44	6,64	142,53	2,29	0,07	1,65	0,33	0,62	0,0085	28,8	298j 05:17
Moyenne 2014	8,6	7,18	137,91	2,31	0,07	1,05	0,47	0,83	0,0055	30,43	-
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	0,1	-	-

LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS DE VALESPLACE

Le centre de tri est un lieu où sont déposés les déchets provenant de collectes sélectives et où ont lieu les opérations de tri et de conditionnement des matériaux (en balles compactées) avant leur recyclage.

Les déchets recyclables de Chambéry métropole jetés dans les bacs et sacs de couleur jaune sont apportés au centre de tri Valespace qui se trouve à Chambéry. Valespace trie et conditionne les trois-quarts des déchets recyclables des ménages de Savoie ainsi que des déchets issus des activités professionnelles et des déchetteries.

MODE DE GESTION

La société Valespace trie, pour le compte de Savoie Déchets à qui la compétence tri des collectes sélectives a été transférée, les emballages recyclables issus des collectes sélectives de Chambéry métropole. La société Valespace est titulaire d'un contrat de délégation de service public qui arrivera à échéance à fin 2017.

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

Valespace est un centre de tri semi-automatisé qui préserve un nombre important de postes de travail manuels. Il contribue à l'emploi de personnes qui poursuivent souvent, après quelques temps à Valespace, d'autres projets professionnels. Valespace est une « entreprise d'insertion par l'économie ».

Le centre de tri est en fonctionnement du lundi au vendredi avec un roulement de 2 équipes par jour (5h-12h et 12h-19h). Sur 70 employés, 52 personnes (réparties en 2 équipes) travaillent uniquement sur les déchets recyclables des ménages (de la pesée des camions de collecte au chargement des balles de déchets triés).

Après la pesée du camion, les déchets recyclables sont déposés dans une aire de stockage.

C'est au total plus d'une centaine de camions poubelles et de camions de professionnels (cartons et archives papier...) qui viennent décharger leur marchandise chaque jour, soit 150 tonnes de déchets recyclables. Pour l'ensemble des communes de Chambéry métropole, ce sont 30 tonnes de déchets recyclables apportées quotidiennement.

Étape 1

Selon le type de déchets, un engin, à l'aide de sa pince, dépose les déchets sur deux tapis roulants différents et dans une première machine :

- Un tapis mène les papiers, apportés par les professionnels ou déposés en déchetterie vers les trieurs. Les papiers sont séparés des autres déchets recyclables (cartonnettes, bouteilles en plastique... déposées par erreur par les habitants) et des erreurs de tri (sacs et films en plastique essentiellement). Le papier est ensuite stocké dans un hangar avant de partir vers une usine de recyclage.
- Un second tapis traverse l'ensemble du centre de tri jusqu'à la presse. Sur ce tapis sont déposés les cartons des professionnels et des bennes de déchetterie. Ils prennent alors le chemin le plus court et partent directement vers la presse où ils seront compactés en balles. Une fois triée, chaque catégorie de déchets sera déposée sur ce tapis ; bien sûr chacune à leur tour afin de ne pas mélanger les matières !
- Les déchets recyclables des poubelles jaunes sont pris en charge par l'ouvreur automatique de sacs. Cette première étape est essentielle car il n'y a pas de tri automatisé possible sur un sac fermé et les trieurs n'ont pas le temps par la suite de déchirer les sacs jaunes et de trier leur contenu.

Étape 2

Le Trommel permet de réaliser un premier tri par taille de déchets.

Tous les déchets arrivent par un tapis roulant provenant de l'ouvreur de sacs et tombent dans le trommel. Les déchets sont séparés en 3 catégories :

- Les petits déchets (petits emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, petits cartons, cartonnettes et petits papiers). Ils repartent sur un autre tapis roulant pour être encore séparés selon les formats.
- Les moyens déchets (papiers, journaux, magazines). Ils partent sur un tapis roulant qui rejoint les trieurs.
- Les gros déchets (sacs jaunes et gros cartons). Ils partent sur un tapis pour rejoindre un trieur.

Étape 3

Le crible balistique pour séparer les corps creux et plats

Cette machine fait fonctionner des palles métalliques mobiles et vibrantes qui vont permettre une nouvelle séparation des déchets :

- les corps creux sont les déchets qui contiennent de l'air : bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve et canettes en acier et aluminium, aérosols... Ils rebondissent et descendent. Pour ces déchets, le process se poursuit.
- les corps plats : journaux et magazines, papiers et petits emballages en carton, eux montent.

Les corps plats se retrouvent en bout de chaîne sur un tapis roulant où des trieurs terminent de séparer les différents types de papier, le carton et les sacs jaunes. Ils terminent leur course dans les hangars de stockage par matière. Lorsqu'un hangar est plein, son contenu est poussé sur le tapis roulant en direction de la presse.



Étape 4

L'over band

Les corps creux passent sous l'Over band. Sorte de gros aimant qui tourne sur lui-même, l'Over band attrape l'acier et laisse passer l'aluminium ainsi que les autres déchets. Les autres déchets continuent leur voyage en direction du trieur optique. Les déchets en acier, attrapés puis éjectés par l'aimant, tombent directement dans une petite presse et ressortent sous forme de paquets d'une dizaine de kilos.

Étape 5

Le trieur optique

Le trieur optique est un petit tunnel, muni d'un faisceau optique qui différencie les bouteilles en plastique selon leur opacité (transparent ou opaque), des briques alimentaires et du reste des déchets qui passent sur le tapis.

La machine dirige les déchets repérés grâce à des souffles d'air :

- souffle vertical (du haut vers le bas) : les bouteilles et flacons en plastique opaque et les briques alimentaires. Un trieur sépare ensuite les 2 types de déchets.
- pas de souffle : les déchets non identifiés et les déchets en aluminium. Un trieur sépare tout ce qui passe sur son tapis.
- souffle vertical (du bas vers le haut) : les bouteilles et flacons en plastique transparent. Un trieur sépare alors les bouteilles et flacons en plastique transparent incolore des bouteilles et flacons en plastique transparent coloré.

Étape 6

La mise en balles

Une seule presse permet de fabriquer des balles de bouteilles en plastique opaque, des balles de carton.... Ces balles sont ensuite stockées puis acheminées par camion vers leur usine de recyclage respective.

BILAN DE L'ACTIVITÉ

Valespace trie les emballages ménagers pour 26 collectivités de l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. En 2015 et en 2016, le tonnage trié, pour ce qui concerne Chambéry métropole est de 7 107t.

02.

EXPLOITATION



LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Située à Champlat, à proximité de Chambéry-le-Vieux, cette plateforme accueille les déchets verts des professionnels, des communes et des déchetteries. Le tarif de dépôt est fixé à 46,46€ TTC/tonne. Elle n'est pas accessible aux particuliers car ceux-ci peuvent déposer gratuitement en déchetterie.

Le compost produit sur la plateforme répond à la norme NF U 44-051, garantissant sa bonne qualité. Il est ensuite revendu par le titulaire du marché qui se rémunère sur le produit, soit dans les jardineries et les grandes surfaces, soit directement sur le site aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.

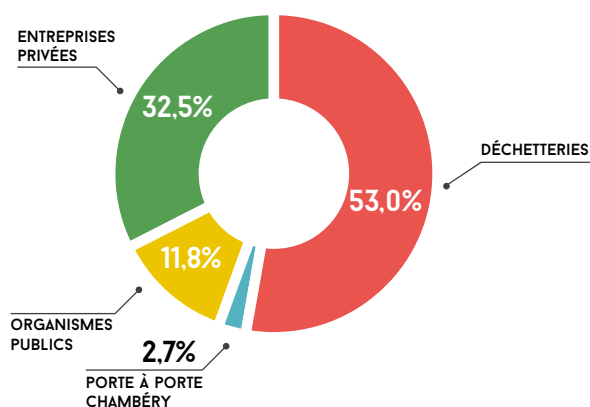
Une vente à emporter en sac (destinée principalement aux particuliers) est également prévue.

LE MODE DE GESTION

En 2016, 15 025 tonnes de végétaux ont été réceptionnées sur la plateforme de compostage de Champlat, soit une hausse de 2,73% par rapport à 2015.

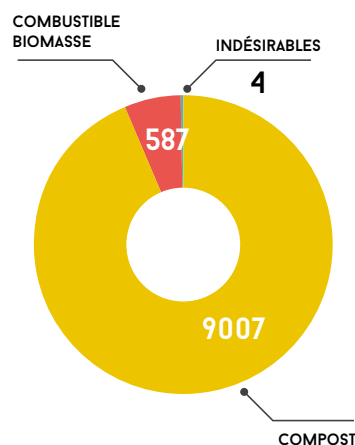
Sur ce tonnage, 53% des apports proviennent des déchetteries de Chambéry métropole. Le reste des réceptions est réparti entre les entreprises privées (32,5%), les organismes publics (11,8%) et le porte à porte de la ville de Chambéry (2,7%).

TONNAGE ENTRÉE



Sur l'année écoulée, 9 007 tonnes de compost ont été produits selon la norme NF U 44-051. Ce compost est utilisé en tant qu'amendement organique par les entreprises d'espaces verts, les services techniques des communes, les agriculteurs, les stations de ski pour le ré-engazonnement des pistes de ski. La vente de compost aux particuliers est également réalisée directement sur la plateforme de compostage ; 349 tonnes ont été ainsi vendues contre 286 tonnes en 2015, soit une augmentation de 22%. 587 tonnes de combustibles biomasse, issues notamment des souches collectées en déchetterie, ont été fabriquées sur le site.

TONNAGE SORTIE



L'ÉQUIPEMENT

Depuis 2011, différentes phases de travaux de modernisation ont eu lieu sur la plateforme de Champlat.

Ces aménagements réalisés permettent aujourd'hui de disposer d'une surface totale dédiée au compostage de déchets verts de 15 800 m².

La mise en place opérationnelle du pont bascule depuis septembre 2013 en entrée/sortie de la plateforme de compostage permet à Chambéry métropole et son exploitant d'améliorer la traçabilité des différentes opérations d'exploitation : mise en place et optimisation des données collectées au niveau du pont bascule, simplification de la transmission des données nécessaires à la facturation.

LE PROCESS

Installé en novembre 2013, le système de ventilation forcée permet de traiter la totalité du gisement des tonnages réceptionnés sans être confronté au manque de place sur la plateforme, et ainsi de réduire la durée, entre 2 et 3 mois, de cette première phase de fermentation par l'insufflation d'air.

La ventilation forcée permet également de :

- mieux maîtriser l'impact olfactif du site, notamment durant les périodes de retournement,
- d'assurer une traçabilité optimale,
- de continuer à produire un compost selon la norme NF U 44-051 malgré une phase de process de process réduit.

LES DIFFÉRENTES PHASES DE TRAITEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CHAMBÉRY



CONTRÔLES

Réception : sur l'aire de stockage, des végétaux de l'agglomération chambérienne, (déchetteries, communes et professionnels). Lot : ex : S/10/03.

1



Visuel : refus ou rechargement des lots trop sales. Tri manuel des verres, plastiques, fer etc.

Broyage : réalisé tous les 15 jours à 1 mois en fonction des périodes d'apports.

2



Visuel : tri manuel des verres, plastiques, fers etc., en surface de plateforme.

Fermentation 1 : le broyat est positionné en andains tabulaires, il est ventilé pendant 6 semaines.

3



Sondes : Les températures sont contrôlées en continu.

Fermentation 2 : le produit fermenté est positionné en andains tabulaires, retournés 4 à 6 fois pendant 3 à 4 mois. Lot : ex : F/10/03.

4



Sondes : Les températures sont contrôlées régulièrement.

Tamissage : en plusieurs granulométries en fonction de la demande : 12, 20, 50 mm.

5



Visuel : tri manuel des verres, plastiques, fers, etc., sur le produit fini et sur les refus avant leur passage en phase 1.

Maturation : le compost est stocké en tas sans intervention pendant 3 à 4 mois.

6



Visuel : tri manuel des verres, plastiques, fers, etc., en surface des tas.

Stockage : du compost prêt à la vente sous abris ou à l'extérieur. Lot : ex : CC-10-03.

7



Analyses : par un laboratoire indépendant agréé COFRAC.

02.

EXPLOITATION

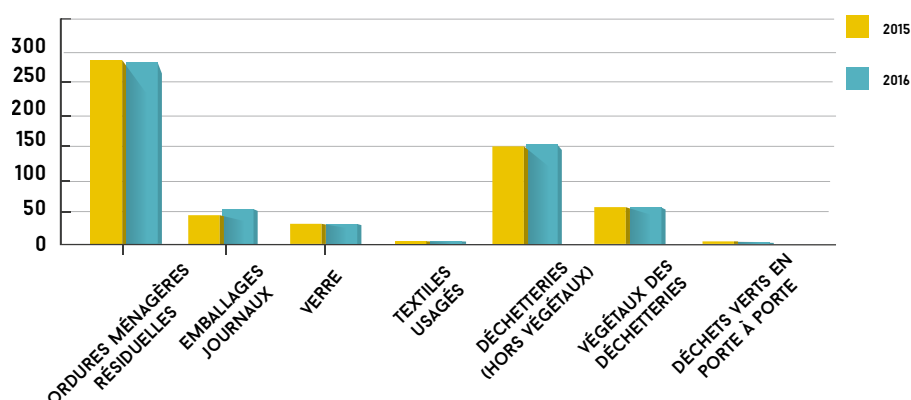


ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS À CHAMBÉRY MÉTROPOLE

ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR FLUX COLLECTÉS (EN KG/AN/HAB)

	(130 121 hab)		(131 205 hab)		Savoie 2013	Rhône Alpes (2013, pop DGF)
	Chambéry métropole					
	2016		2015	Evol. 2016/2015		
Type de déchets	tonnes	Kg/hab/an	Kg/hab/an	%	Kg/hab/an	Kg/hab/an
Ordures ménagères résiduelles	31 260	240	239	0%	237	227
Emballages Journaux-magazines et sacs jaunes	7 023	54	50	7%	32,4	69
Verre	3 585	28	27	1%	36,6	
Textiles usagés	290	2,2	2	16%	/	/
Déchetteries (hors végétaux)	20 531	158	152	3%	231	210
Végétaux des déchetteries	7 957	61	60	0%		
Végétaux en porte à porte	412	3	5	-35%	/	/
TOTAL	71 057	546	536	1%	537	506

ÉVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE PAR FLUX DE DÉCHETS, COMPARAISON 2015/2016 (KG/HAB/AN)



RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) – ECO – ORGANISMES

L'article 46 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, mentionne le principe de la mise en place de REP (responsabilité élargie aux producteurs). La mise en pratique de ce principe se traduit le plus souvent par l'appui d'un éco-organisme agréé qui va contribuer et prendre en charge la collecte sélective et le traitement de ces produits mis sur le marché.

Chambéry métropole a conventionné au fil du temps avec six éco-organismes :

- Eco-Emballages
- Eco-Folio
- OCAD3E
- Eco-DDS
- Eco-Mobilier
- Eco TLC

03.

LES COÛTS

En 2016, les tonnages collectés restant stables, permettent la poursuite de la maîtrise des dépenses dans le cadre budgétaire. L'optimisation financière (perfectionnement des dépenses, renégociation de marchés de prestations de services) présente un budget affiné permettant de mener la politique publique de gestion des déchets de la collectivité, aussi bien en collecte qu'en prévention des déchets, tout en conservant une qualité de services aux usagers. Ci-après une présentation synthétique des divers agrégats financiers de la compétence déchets (sur la base de l'exécution budgétaire 2016).

PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRATS

PRINCIPAUX PRESTATAIRES	DÉTAILS	TOTAL EN € HT
COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE À UN SYNDICAT		MONTANTS MANDATÉS SUR L'EXERCICE 2016
Savoie Déchets	Incinération des OMr	3 747 349
	Tri des collectes sélectives	1 183 303
	Refus de tri	0
COLLECTE		
ANCO	Prestation lavage bacs	61 570
	Prestation lavage CGV	75 866
Socoplast	Fourniture sacs jaunes	0
TerraVerde	Sacs de précollecte	12 400
Contenur	Fourniture de bacs roulants	74 253
Temaco	Fourniture CGV semi-enterrés (dont renouvellement)	507 815
Astech	Fourniture CGV enterrés	387 133
Valespace	Prestation rechargement verre	20 890
Euromaster	Prestations pneumatiques	58 630
Valespace	Tri des cartons des commerçants	6 054
Orange Invest	Location hangar stockage	32 423
UGAP	Acquisition véhicules	246 339
Sibuet/Trialp	Collecte végétaux en porte-à-porte	64 433
Ville de Chambéry	Location des locaux du CTM	81 820
	Fonctionnement Aire lavage CTM	388
	Prestation carburant CTM	217 867
	Prestation atelier mécanique CTM	224 307
PLATEFORME DE COMPOSTAGE (EXPLOITATION / TRAITEMENT / AUTRES)		
Terralys	Exploitation de la plateforme de Champlat	413 702
DÉCHETTERIES (EXPLOITATION / TRAITEMENT / AUTRES)		
Trialp	Exploitation des déchetteries	480 723
Sita/ Nantet	Transport et traitement des déchets des déchetteries	1 231 239
ASP	Prestation gardiennage déchetteries	284 157
Trialp	Regroupement D3E	34 501
Valespace	Valespace Prestation tri cartons issus déchetteries	22 747
	DMS/DTQD	72 197
Les Chantiers Valoristes	Démantèlement/réemploi	105 000
RESSOURCES COMMUNICATION / PRÉVENTION		
Crescend'O/Oxalis	Stratégie Communication	25 835
ProCulture	Acquisition broyeurs	21 356
RESSOURCES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DONT CPO)		
Compost'action	Mise en place site compostage collectif	18 000
FRAPNA	Interventions pédagogiques sur thématique déchets	12 725
Unis-cité	Service civique + Projet Méditerranée	11 913

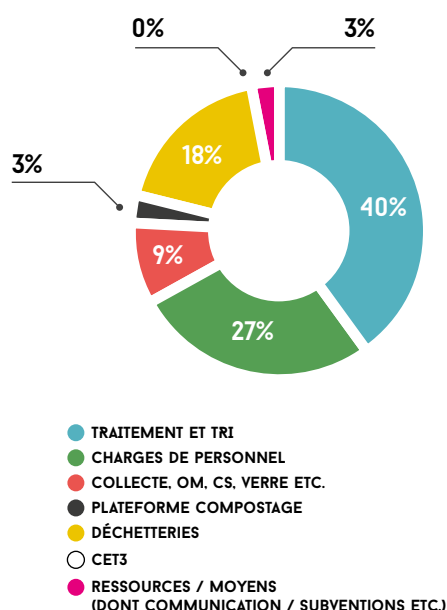
03.

COÛTS

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **14 081 285,71 €**.

Ces dernières se répartissent principalement entre le coût des opérations de collecte (9%), les déchetteries (18%) et le coût des traitements ordures ménagères et tri des collectes sélectives (40%), les charges de personnel (27%) et autres frais.



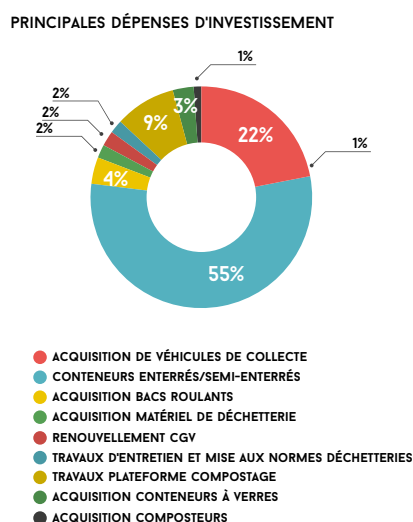
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement (hors gros travaux) s'est élevé à **1 469 348,76 €** en 2016.

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par les opérations récurrentes répondant aux besoins annuels d'équipement et de travaux, essentiellement pour :

- acquisition de véhicules de collecte,
- mobilier urbain déchets (Conteneurs Grand Volume+ renouvellement CGV +bacs) et participations aux communes pour les réalisations des aménagements.

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DÉCHETS (ENVELOPPE RÉCURRENTE)



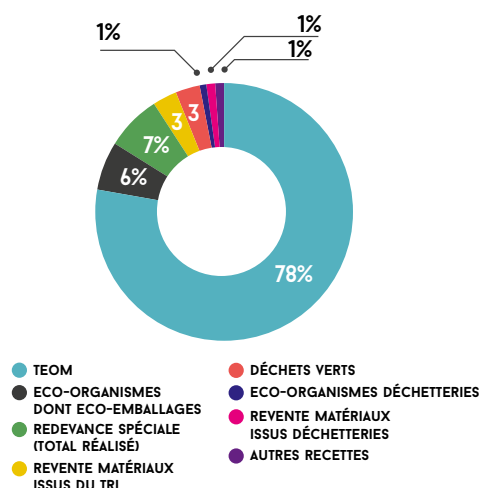
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente plus des trois quarts des recettes de fonctionnement.

Les soutiens des Eco-organismes, dont Eco-Emballages, constituent également une part importante dans le financement du service à hauteur de 6%.

Les recettes liées à la redevance spéciale (7% en léger retrait de gros producteurs se tournent vers des prestataires privés) et les nouveaux contrats ne « compensent » pas totalement ce manque à gagner.

La revente matière (3%) dont les recettes sont directement liées aux tonnages collectés et aux cours de reprise des matières (qui peut fortement fluctuer d'une période à une autre).



QU'EST CE QUE LA TEOM ?

Le financement de la politique déchets menée par Chambéry métropole est principalement assuré par la TEOM. Cette taxe, assise sur le foncier bâti n'est pas à ce titre liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets (y compris les déchetteries) ainsi qu'au développement de prestations telles que la conteneurisation grand volume ou la diffusion du compostage collectif en pied d'immeuble dans le cadre du programme de prévention/réduction des déchets.

APPLICATION D'UN TAUX UNIQUE EN 2014

Depuis 2014, les 6 zones comportant 6 taux de TEOM différents, basés sur le nombre de ramassages hebdomadaires, ont été harmonisées progressivement dans une démarche de convergence.

Désormais le taux de TEOM, maintenu à 8,90% pour 2016, est unique dans toutes les communes de l'agglomération.

Les services aux usagers comportent bien évidemment la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, mais aussi du verre, de l'accès en déchetteries ou encore du traitement de tous ces déchets collectés.

ZOOM

SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale est un mode de facturation aux professionnels producteurs de déchets des prestations de collecte et de traitement par la collectivité.

En effet, la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets impose au service public financé par la TEOM, d'instituer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés des entreprises. Cette redevance a été mise en place en 2006 à Chambéry métropole.

Le bilan de l'année 2016 montre que 223 contrats, en hausse de 12% par rapport à 2015, sont effectifs, avec une recette correspondante de 1 251 595,84 € (+0,45%).

En 2016, 31 nouveaux contrats ont été conclus dont 29 avec des producteurs privés.

CONTRATS DE REDEVANCE SPÉCIALE AU 31.12.2016

	2015		2016	
	Contrats	Recettes prévisionnelles	Contrats	Recettes prévisionnelles
Producteurs Privés	103	457 469,37 €	126	464 136,41 €
Etablissements Educatifs	34	168 658,44 €	34	168 867,06 €
Administrations	37	302 039,07 €	38	303 097,70 €
Collectivités	25	317 766,78 €	25	315 494,67 €
Total	199	1 245 933,66 €	223	1 251 595,84 €

Cette baisse de recettes des collectivités s'explique par une diminution des volumes de déchets recyclables collectés, découlant de la politique de réduction des déchets et de l'externalisation de la gestion des papiers en ESAT de la mairie de La Motte Servolex.

Certains contrats « gros producteurs » ont cessé (fermeture d'activité, passage sous le seuil de la TEOM, presses à compacter).

Une cinquantaine d'entreprises ont été rencontrées au cours de l'année 2016, sans aboutir à la mise en place d'une Redevance Spéciale. En effet, le montant de leur TEOM couvre le coût du service rendu.

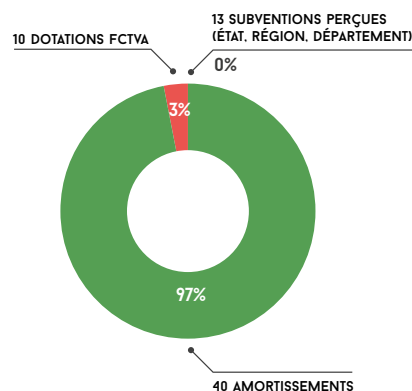
2016 a été l'année de la refonte des conventions de Redevance Spéciale. Un long travail qui aboutira en 2017 avec l'évolution des conventions (facturation annuelle, développement de la collecte sélective pour tous, tarifs au m³, ...).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement pour l'année 2016 s'élève à 1 312 076,25 €.

Ainsi, hors emprunts et autres écritures d'ordre, elles se composent principalement des dotations aux amortissements, du FCTVA et des subventions d'équipement du Conseil départemental, de l'ADEME.

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS ET HORS AMORTISSEMENTS)



CONCLUSION

Avec des tonnages stables, des prix qui évoluent peu, l'exécution budgétaire 2016 est conforme aux prévisions budgétaires.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement à hauteur de 97,78%, qui s'affine d'année en année, conforte le réajustement des budgets aux besoins annuels à iso-périmètre.

Les dépenses d'investissement récurrentes, quant à elles, se maintiennent et sont même accentuées pour ce qui concerne le programme de conteneurisation.

De nouveau en 2016, les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'une vigilance toute particulière tout en poursuivant les évolutions de la politique publique de gestion des déchets (collecte et prévention/réduction des déchets).

04.

PRÉVENTION



UN NOUVEL ÉLAN POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Après un engagement de cinq années auprès de l'ADEME dans un programme local de prévention des déchets, Chambéry métropole avait été lauréate en 2015 du « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (TZDZG) dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'environnement, conjointement avec trois autres collectivités (la Communauté d'agglomération d'Annecy, Grand Lac - la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget et le SITO - Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais).

L'objectif est de promouvoir de l'économie circulaire avec les acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- réduire toutes les sources de gaspillage,
- donner une seconde vie aux produits,
- recycler tout ce qui est recyclable.

Les 4 collectivités ont confié l'animation du TZDZG au CRITT de Savoie. L'année 2016 a été consacrée à l'identification des acteurs, leur mise en connexion et le lancement d'un diagnostic de l'économie circulaire à l'échelle des 4 collectivités engagées dans le TZDZG.

EN 2016, POURSUITE DES ACTIONS DE PRÉVENTION

LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIO-DÉCHETS

Objectifs de l'action

Apporter un soutien aux partenaires pour réaliser des actions, inciter et conseiller, dans le domaine du compostage domestique, mais aussi sur de nouvelles méthodes de jardinage (choix d'essences à pousse lente, gestion différenciée...)

PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL PAR L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS DE JARDIN

En 2016, 262 nouveaux composteurs ont été mis à disposition de particuliers (contre une participation financière de 15 €), portant à 7007 composteurs remis depuis le démarrage de l'opération en 2003.



Chaque session de distribution ou mise à disposition de composteur est systématiquement accompagnée d'une formation aux bonnes pratiques du compostage. Le 7 000^{ème} composteur a été distribué le 28 septembre 2016.

INSTALLATION, ANIMATION ET SUIVI DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉS EN PIEDS D'IMMEUBLES OU DE QUARTIERS

Afin de ne pas limiter la pratique du compostage aux foyers disposant d'un jardin, Chambéry métropole développe le compostage en habitat collectif ou de quartier.

L'association Compost'Action met en œuvre cette politique par le biais d'une convention d'objectifs pluriannuelle (2012-2016) avec Chambéry métropole.

En 2016 : 8 nouveaux sites, ce qui porte le nombre total de sites en fonctionnement à 60.

Le 60^{ème} ayant été inauguré le 3 octobre 2016 en présence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole, Daniel Rochaix, vice-président de Chambéry métropole en charge des déchets et Michel Dyen, maire de Saint-Alban-Leysse.



PRÊT INDIVIDUEL DE BROYEUR À DOMICILE

En 2016, 18 communes participent à la gestion de 9 broyeurs à végétaux, ce qui permet ainsi de :

- limiter les flux de déchets verts et notamment de branches, en déchetterie,
- favoriser la gestion domestique des fermentescibles et des déchets verts au plus près de leur lieu de production,
- d'apporter une solution permettant d'éviter l'utilisation de produits chimiques et de limiter les arrosages.

Ces broyeurs sont mutualisés auprès de communes réunies en groupe de trois à quatre. Le prêt aux usagers est géré par les services communaux sous forme de planning.

Ce dispositif fait l'objet de démonstrations des broyeurs directement au sein des communes à destination des usagers, mais également des services techniques qui en ont la charge d'entretien au quotidien.

En 2016, ces broyeurs ont été utilisés 803h, pratiquement le double de ce qu'il en était en 2015 !

En mai 2016, une opération de broyage a été faite aux jardins de Lemenc. En plus de l'équipe de Chambéry métropole, les jardiniers de l'association mais aussi des élèves BTS du lycée horticole du Bocage ont participé.



ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE COMPOSTAGE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Chambéry métropole incite également à la mise en place de systèmes de compostage autonomes pour la restauration collective (dans des établissements scolaires, les maisons de retraite, les foyers d'accueil, etc.) et apporte un appui technique lors des études de faisabilité et mise en route des projets.

Informar les services d'intendance des établissements de l'opportunité et des bénéfices de rentrer dans une démarche de compostage, les accompagner dans le diagnostic et le choix du matériel, leur apporter un suivi de la pratique, telles sont les actions particulières proposées.

Fin 2016, les 2 écoles de Barberaz, 2 écoles de Bassens (avec jardin pédagogique), la maison de retraite « Ma joie », les jardins partagés « les noisetiers », la crèche Opagaio, l'usine de dépollution des eaux usées et le site de formation de Chambéry métropole ont été équipés d'un système de compostage. Par ailleurs, le site de l'IME de Challes les Eaux et du lycée hôtelier ont été ajustés, 1 bac a été rajouté afin de répondre aux demandes.

Cela porte le nombre à un foyer d'accueil, un centre de loisirs, un IME, une gendarmerie, un INJS, deux lycées, trois maisons de retraite, un jardin partagé, quatre crèches, vingt écoles primaires, un site industriel et un de formation, soit 37 sites gérés en régie.

Au-delà de la technique de compostage, ces projets permettent aux équipes d'intendance une mise en perspective avec la problématique du gaspillage alimentaire (mise en place de pesées de déchets, pesée du pain, affichage des données...).

Par ailleurs, le fait de disposer de compost permet souvent d'émuler des projets de jardin pédagogique permettant son utilisation in situ.

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis 2013, un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées est mené.

En 2016, la restitution des 3 années d'actions a été faite à Jacob-Bellecombette, en présence des différents lycées, mais aussi de la région Rhône-alpes Auvergne, du CNFPT, de l'ADEME et du Ministère de l'agriculture. Cette restitution a été co-animée par Chambéry métropole et le bureau d'étude Inddigo. Ce fut une journée intense de restitution mais aussi d'échanges et de partage d'expériences. Ouvrant sur des perspectives liées au territoire zéro gaspillage zéro déchets.

Des visites techniques ont également été effectuées, l'une dans le restaurant scolaire du Lycée Monge de Chambéry mettant en évidence le « snack » venant compléter la restauration traditionnelle. L'autre concernait le composteur électromécanique mis à disposition par Chambéry métropole dans le but de gérer les restes alimentaires du lycée.



L'ÉVÉNEMENTIEL : UN OUTIL AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

La direction des déchets utilise les événements des communes et de l'agglomération pour mettre en valeur les messages de prévention et de tri des déchets.

- 1^{ère} Opération de collecte des sapins de Noël des particuliers en calèche à Chambéry les 9 et 16 janvier 2016.
- 3^{ème} édition du concours « Cuisinez les saveurs d'ici », le 25 juin 2016, mettant en avant le compostage et le gaspillage alimentaire aux côtés de la thématique de la cuisine des saveurs locales.
- Le Village éducatif du Développement Durable de La Motte Servolex, le 28 mai 2016, avec une présentation du broyeur mutualisé et une zone de gratuité en lien avec les Chantiers Valoristes,

04.

PRÉVENTION

- Les journées démonstrations de broyeurs en déchetteries et dans des communes,
- Les journées portes ouvertes des sites de compostage collectif avec Compost'Action,
- Les journées formation au compostage et remise de composteurs individuels,
- Un stand éco-consommation le 3 juin dans le cadre d'une journée sports UFOLEP organisée dans le parc des Monts et le 5 juin dans la galerie du centre commercial de Chamnord,
- Le Forum des Associations de la ville de Chambéry en septembre,
- La Foire de Savoie du 10 au 19 septembre 2016,
- Les Journées du Patrimoine le 17 et 18 septembre 2016 : visite de la plateforme de compostage de Champlat et visite des Chantiers Valoristes,
- La Fête de la Science les 8 et 9 octobre 2016 à la galerie Eurêka à Chambéry,
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) du 21 au 29 novembre 2016.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

La semaine européenne de réduction des déchets : un évènement destiné à promouvoir la prévention et la réduction des déchets et à donner à chacun des clés pour agir.

3^{ÈME} ÉDITION DU « DIMANCHE DE RÉCUP' : LE PLEIN D'IDÉES POUR NE PLUS JETER »

Cet événementiel s'est déroulé le dimanche 6 novembre au Phare, sur l'initiative de Chambéry métropole en partenariat avec une vingtaine de structures associatives et institutionnelles, avec pour objectif la lutte contre toute forme de gaspillage et tout particulièrement, le gaspillage alimentaire

Près de 1500 personnes représentatives d'un public familial ont été accueillies entre 9h30 et 17h30, soit une hausse par rapport à l'an passé (environ 900 personnes). Il s'agit de la meilleure fréquentation depuis 3 ans. À noter que la conjonction de plusieurs événementiels sur un même site géographique (le salon du mariage et du PACS et le salon des chiots organisés ce même week end à SavoiExpo) a permis de créer une dynamique. Du reste, les résultats d'un questionnaire réalisé auprès de 200 personnes tout au long de la journée du Dimanche de récup' ont révélé que plus de 80% des personnes interrogées venaient pour la première fois à cet événementiel et qu'il s'est agi d'un public principalement âgé entre 30 et 60 ans satisfait des thématiques proposées.



LES TEMPS FORTS : UNE DISCO'SOUBE ET UNE DISCOSMOOTHIE

Savoir mixer ses préjugés sur les fruits et légumes abîmés ou défigurés, réaliser collectivement soupe et smoothie dans une ambiance festive avec la fanfare Kimkama, puis déguster à la clé le fruit du travail !





CONCOURS CULINAIRE « TOP RESTES »

La panne d'inspiration devant son frigo 1 heure avant le repas, qui n'a jamais connu cela ?

Chacune des 5 équipes constituées de 3 participants, a relevé le défi d'inventer et de cuisiner un plat salé et sucré en 1 heure de temps, à partir de restes d'aliments découverts en direct en ouvrant leur frigo.

CONSTRUCTION D'UNE GÉODESKI

Monter un dôme géodésique en skis issus des déchetteries du territoire : une structure constituée de 165 skis pour 8m de diamètre.

SPECTACLE « J'AGIS, JE RIS »

PAR LA COMPAGNIE DU FAIT D'HIVER



Ah, tous ces déchets qui nous font tourner la tête !

ET DURANT TOUTE LA JOURNÉE ...

RÉÉDITION DE LA ZONE DE GRATUITÉ

Accueilli par des salariés des Chantiers Valoristes et de Chambéry métropole, chacun pouvait déposer ce dont il n'avait plus besoin (tout objet propre et réutilisable) et prendre ce qu'il souhaitait, même s'il n'avait rien déposé.



DES RÉPAR'ACTEURS



Avec les bons conseils de cinq artisans du réseau des Répar'Acteurs, piloté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Savoie, chacun a pu apprendre à réparer et à redonner une seconde vie à un objet récupéré dans la zone de gratuité.



04.

PRÉVENTION



Et de nombreuses animations :

Ateliers, jeux, démonstrations de savoir-faire, astuces, et présentations d'activités, Chambéry métropole et ses partenaires ont proposé de nombreuses animations gratuites pour toute la famille sur la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage, qui ont suscité un engouement.



Et pour se désaltérer

Le public a dégusté au bar à eau « La Nivolette » afin d'apprécier l'eau du robinet, naturellement de qualité et « zéro déchet » !



COMPRENDRE POUR MIEUX GÉRER SES DÉCHETS : DE LA SENSIBILISATION PAR LE JEU, AUX EXPÉRIENCES ET VISITES D'ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS POUR LES PETITS ET LES GRANDS, EN PASSANT PAR LES DIAGNOSTICS DÉCHETS...

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

412 enfants de maternelle ont été sensibilisés au tri des déchets par le biais de malles pédagogiques conçues par le service animation de la Direction des déchets. Suite à une formation des équipes pédagogiques au tri des déchets, le contenu des malles a été utilisé par les professeurs des 4 écoles touchées par le projet. Ces écoles ont terminé leur projet de sensibilisation à l'éco-citoyenneté par la découverte et la démonstration d'un camion poubelle.



L'animateur de la Direction des déchets est intervenu 185 fois en classe ou sur des sites de traitement des déchets pour sensibiliser au tri et à la prévention des déchets. **1 467 élèves des écoles élémentaires du territoire.** En moyenne 3 séances par classe sont nécessaires pour investir les problématiques et les enjeux des déchets et impulser un changement de comportement chez les élèves et leur famille.

Pour l'enseignement supérieur, les animateurs du service animation sont soutenus par deux animateurs de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de la Savoie (FRAPNA). Une convention lie les deux structures afin de pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations : 55 interventions en classe (collèges, lycées, CFA) et 1 497 élèves sensibilisés.

Dans le cadre de la démarche « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie portée par la communauté d'agglomération, la FRAPNA a développé un nouveau module d'animation « gaspillage alimentaire ». Cette nouvelle animation s'inscrit dans le choix de Chambéry métropole de lutter contre le gaspillage alimentaire au sein des établissements du secondaire et en particulier des lycées.

Ces interventions ont été bien accueillies à la fois par les enseignants, les gestionnaires et les équipes de cuisine. L'objectif pour 2017 serait de poursuivre cette dynamique et de rendre les élèves davantage acteurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire au niveau de leur restaurant scolaire.

Le service animation est également intervenu auprès d'enfants de l'INJS, d'associations, de maisons de l'enfance... au total, avec l'aide de la FRAPNA ce sont 3 953 jeunes qui ont été sensibilisés à la thématique en 2016.

Plusieurs sites de traitement des déchets ouvrent leurs portes au public :

- l'Usine de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets Savoie Déchets (UVETD)
- le centre de tri des déchets recyclables Valespace,
- la plateforme de compostage,
- la déchetterie de Bissy,
- les Chantiers Valoristes.

Ces visites permettent de clôturer les actions de sensibilisation par une sortie sur le terrain et de découvrir le devenir des déchets issus des foyers de l'agglomération. 52 visites ont été organisées en 2016.



Toutes ces actions vont aider ces enfants à devenir des citoyens éclairés et éco-responsables !

04.

PRÉVENTION

SENSIBILISATION DU PUBLIC ADULTE

Depuis fin 2014, un animateur conseiller en réduction des déchets et éco-consommation, propose des **diagnostics** pour connaître les pratiques de gestion des déchets des établissements de l'agglomération, afin d'aider ces derniers à bien gérer leurs déchets si ce n'est pas encore le cas et pour leur permettre de diminuer le coût de leur redevance spéciale. Il intervient au sein des établissements volontaires pour réaliser, avec les intéressés, un diagnostic gratuit des déchets.

Les objectifs de ce diagnostic sont les suivants :

- Identifier les actions les plus efficaces pour réduire les déchets et leurs coûts.
- Mettre l'accent sur l'éco-consommation et donc les commandes de matériels et fournitures moins productrices de déchets.
- Bénéficier d'un bilan permettant de mettre en œuvre les améliorations possibles.

L'objectif final recherché est la mise en place d'une dynamique permettant de rendre facile le changement de comportement des personnes travaillant dans l'établissement. Un accompagnement et suivi des préconisations est également compris dans l'offre.

En 2016, ce sont 21 diagnostics pour 16 structures qui ont été réalisés.

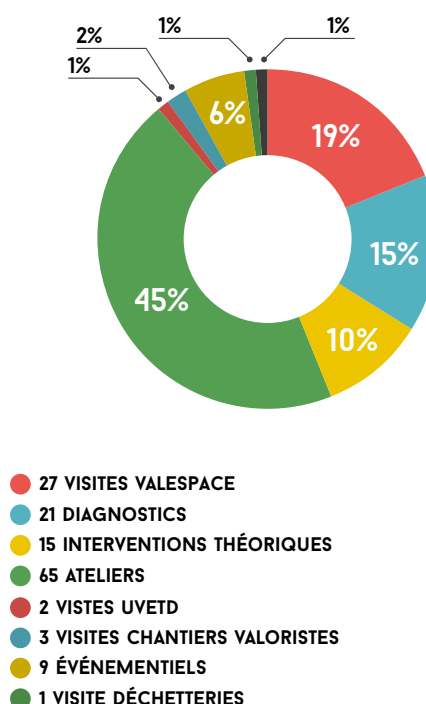
Par ailleurs, tous les mois des ateliers gratuits et ouverts à tous (en famille, en solo ou entre amis) sont proposés. Pendant une heure, les participants partagent leurs idées en récup'art, astuces d'éco-consommation, techniques de compostage.. apprennent à déchiffrer les labels et pictogrammes, à fabriquer un produit ménager multi-usage ou un objet utile à partir d'un emballage. 4 types d'ateliers sont proposés :

- 1 - Atelier Zéro déchet, la prévention des déchets en pratique
- 2 - Atelier Récup' « Donnons une seconde vie à nos emballages ! »
- 3 - Atelier Faire son produit d'entretien et « Labels et pictogrammes, comment s'y retrouver ? »
- 4 - Atelier Compostage et jardiner au naturel

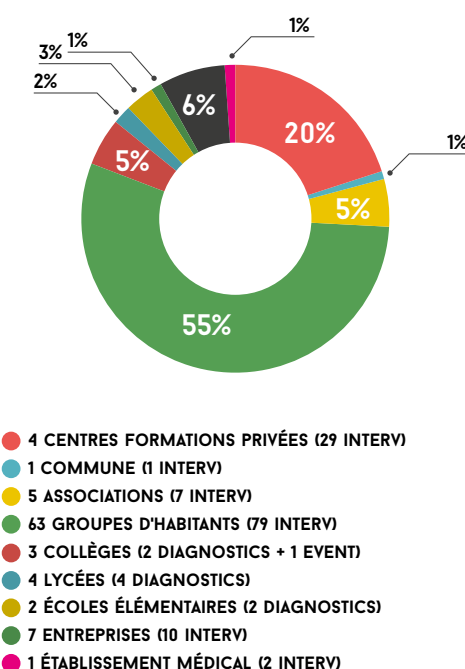
Le nombre d'adultes accueillis au sein de ces 4 ateliers s'élève à 266.

Enfin des **visites commentées de sites** sont proposées aux adultes, pour leur faire connaître les structures et équipements dédiés au réemploi, au recyclage et à l'élimination des déchets.

TYPE D'INTERVENTIONS AUPRÈS DU PUBLIC ADULTE

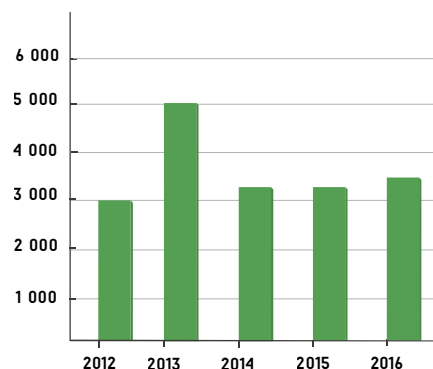


TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SENSIBILISÉS (PUBLIC ADULTE)



LES ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

SYNTHÈSE DES APPELS AU NUMÉRO VERT



NOMBRE D'APPELS AU NUMÉRO VERT	APPELS CONCERNANT DES RÉCLAMATIONS	APPELS CONCERNANT DES DEMANDES D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION D'ÉQUIPEMENT	TOTAL
	Problèmes de bacs ou conteneurs, refus ou problèmes de collecte, difficultés sur les points de collecte, conteneurs à verre ou à piles pleins, problèmes déchets verts...	Jours et modalités de la collecte, consignes de tri, demande d'animation, compostage, distribution d'équipements (sacs jaunes, stop pub)...	
2015	1 743	1 490	3 233
2016	1 841	1 468	3 309
Évolution 2015-2016	+5.6%	-1.5%	+2.9%

ACTIONS CORRECTIVES DE TERRAIN

Les actions sur le terrain, réalisées par l'équipe des Amitris, sont destinées à apporter des solutions concrètes pour améliorer le tri, améliorer les conditions de travail des agents de collecte ainsi que les conditions de collecte des déchets des usagers.

De nombreuses actions permettent d'informer les usagers sur les modifications de leur système de collecte, notamment pour accompagner le programme de conteneurisation de l'agglomération ; mais aussi de sensibiliser sur la prévention et le tri des déchets.

Nombre de foyer concernés par des actions de communication des amitris : **6 000**

Dont **60%** ont été rencontrés en vis-à-vis.

ACTIONS CORRECTIVES DE TERRAIN	ACTIONS PONCTUELLES MENÉES SUITE À UN APPEL AU NUMÉRO VERT	ACTIONS PONCTUELLES SUITE AUX REMONTÉES D'INFORMATION DES AGENTS DE COLLECTE	INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LES CONSIGNES DE TRI ET MODALITÉS DE COLLECTE	TOTAL
2015	29	29	95	153
2016	24	21	111	156
Évolution 2015-2016	-17%	-27%	17%	2%

4120 usagers (professionnels ou habitants) ont été concernés dont 2226 ont été physiquement rencontrés.

05.

SYNTHÈSE

COMPÉTENCE
COLLECTE
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

24
COMMUNES

130 121
HABITANTS

47,30%
D'HABITAT
VERTICAL

FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



- Déchetterie
- Plateforme de compostage
- Centre de tri
- Usine de valorisation et de traitement des déchets

FREQUENCE

- 1 fois par semaine
- 2 fois par semaine
- 3 fois par semaine
- 4 fois par semaine
- 6 fois par semaine

FRÉQUENCE DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



La collecte des déchets ménagers est effectuée en régie directe avec les agents et les moyens de l'agglomération.

Les opérations de traitement des ordures ménagères par incinération ainsi que le tri des collectes sélectives sont assurés par Savoie Déchets qui en détient la compétence. L'incinération est opérée en régie directe avec les agents et les moyens du syndicat mixte. Le tri des collectes sélectives est réalisé par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Pour exercer sa compétence, Chambéry métropole dispose d'un réseau de quatre (trois à partir de juillet 2016) déchetteries qui permettent aux habitants et aux professionnels de déposer leurs déchets et d'une plateforme de compostage. L'exploitation de ces équipements a été confiée à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics de prestation de services.



LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

La collecte des déchets accentue le conséquent travail de suppression des incohérences de collecte (collectes inadaptées voire dangereuses) afin et de garantir de meilleures conditions de travail aux agents. Ce travail est mené en parallèle d'un important chantier d'harmonisation des modes de collecte en développant la création de points de regroupement (bacs roulants ou conteneur grand volume) tout en développant une meilleure qualité de service aux usagers.

Cette année 2016 marque la fermeture de la déchetterie des Hauts de Chambéry au 1^{er} juillet. En effet, de par sa vétusté, celle-ci n'était plus en conformité réglementaire, ni en adéquation avec les règles d'exploitation et d'acceptation que l'on peut attendre d'un service rendu aux usagers. Elle représentait un risque pour l'environnement mais aussi pour les usagers. Ceux-ci ont été réorientés vers la déchetterie de Bissy qui propose un service complet dans un équipement moderne.

La collectivité s'est également engagée dans une démarche de coopération décentralisée avec l'association Chambéry-Ouahigouya en apportant un soutien financier le « 1% déchets » à l'image de ce qui se pratique d'ores et déjà pour l'eau et l'assainissement. Cette action sera ensuite menée sur le terrain en accompagnant les collectivités parties prenantes.

La collectivité engagée dans le projet de Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet poursuit ses actions de prévention réduction des déchets avec :

- la réalisation d'une étude du potentiel d'économie circulaire sur le bassin de vie,
- le déploiement de la mise à disposition des broyeurs à végétaux,
- l'installation du 60^e site de compostage collectif,
- l'inauguration du 7 000^e composteur individuel distribué.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

En 2016, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective des emballages ménagers,
- les déchetteries.

Le ratio exprimé en kg/hab/an des déchets collectés en 2016 progresse de 1% par rapport à l'exercice précédent. Si les tonnages d'ordures ménagères sont stables, la collecte sélective et les apports en déchetteries sont en hausse.

COMPTABILISATION DES TONNAGES PAR FLUX COLLECTÉS

	(130 121 hab)		(131 181 hab)		Savoie 2013	Auvergne Rhône Alpes (2013, pop DGF)
	Chambéry métropole					
	2016		2015	Evol. 2015/2016		
Type de déchets	tonnes	Kg/hab/an	Kg/hab/an	%	Kg/hab/an	Kg/hab/an
Ordures ménagères résiduelles	31 260	240	239	0%	237	227
Emballages Journaux-magazines et sacs jaunes	7 023	54	50	7%	32,4	69
Verre	3 585	28	27	1%	36,6	
Textiles usagés	290	2	2	16%	/	/
Déchetteries (hors végétaux)	20 531	158	152	3%	231	210
Végétaux des déchetteries	7 957	61	60	0%		
Déchets verts en porte à porte	412	3	5	-35%	/	/
TOTAL	71 057	546	536	1%	537	506

MODES DE VALORISATION DES TONNAGES COLLECTÉS

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

36 286 tonnes des déchets collectés sont incinérées (100% des ordures ménagères résiduelles et encombrants de déchetterie). La récupération de l'énergie dégagée par l'incinération à Savoie Déchets permet de revendre de la vapeur au réseau de chaleur chambérien et de fabriquer de l'électricité.

Les gros encombrants de déchetterie sont détournés de l'enfouissement et incinérés en tant que combustibles solides de récupération en fours de cimenterie depuis le 1^{er} juillet 2013. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS = déchets dangereux), huiles minérales sont pour partie incinérés et recyclés.

VALORISATION MATIÈRE

26 229 tonnes collectées sont des matériaux recyclables qui ont été triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

VALORISATION ORGANIQUE

8 368 tonnes collectées sont des végétaux destinés au compostage. Le compost est revendu à des paysagistes, des services communaux, ou encore des particuliers.

ENFOUISSEMENT

173 tonnes sont destinées à la mise en enfouissement. Il s'agit d'une partie des déchets amiantés.

05.

SYNTHÈSE

TAUX DE RECYCLAGE

Il s'agit du tonnage expédié dans les centres de tri, sur la totalité des tonnages collectés tous flux confondus (hors végétaux et gravats).

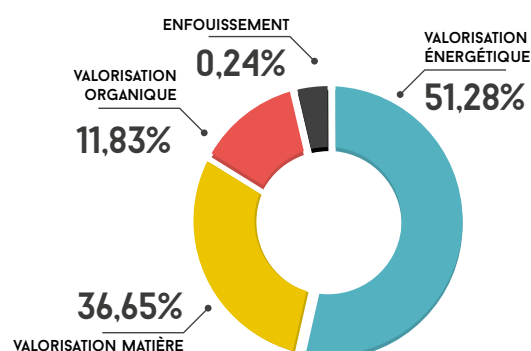
2014 : **16,44%** | 2015 : **16,43%** | 2016 : **17,24%**

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), sur la totalité des tonnages collectés, y compris les déchets verts et les gravats.

2014 : **42,71%** | 2015 : **42,91%** | 2016 : **36,65%**

MODE DE VALORISATION DES DÉCHETS



LES INDICATEURS FINANCIERS

Coûts rapportés à l'habitant par grande masse budgétaire.

	DÉPENSES EN EUROS CA 2016	EN EUROS PAR HABITANT/ AN (POP 2016)
Traitement incinération et tri des collectes sélectives	5 613 132	43,14
Collecte Ordures Ménagères, collectes sélectives et verre (charges de fonctionnement et masse salariale en régie)	4 697 681	36,10
Plateforme déchets verts de Champlat	425 208	3,27
Déchetteries (gestion, transport et traitement)	2 573 388	19,78
Dépôt classe 3	3 851	0,03
Subventions, actions de communication et de prévention + masse salariale restante	768 774	5,91
Total des dépenses de fonctionnement 2016 (hors opérations d'ordre et hors coûts aidés)	14 082 034	108,22



NOTES

10

Rédaction

Direction de la gestion des déchets

Coordination - synthèse

Direction de la communication

Design graphique et mise en page

l'atelier de Balthazar

04 79 52 17 12

www.adbcommunication.com

impression

Uberti-Jourdan

04 50 97 24 79

www.ubertijourdan.fr

Certifié Imprim'Vert

Imprimé sur papier 100% recyclé

Crédits photographiques

couverture :

Didier Gourbin

Chambéry métropole

Hobby One

Chambéry métropole

Pierre Morel

Caméléon/Berthier pour Savoie Déchets

Barberaz
Barby
Bassens
Challes-les-Eaux
Chambéry
Cognin
Curienne
Jacob-Bellecombette
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Les Déserts
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Leyse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Chambéry métropole Cœur des Bauges
Communauté d'agglomération

106, allée des Blachères
73026 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 96 86 00
Fax : 04 79 96 86 01

www.chambery-bauges-metropole.fr